



European Institute of Public Administration
Institut européen d'administration publique

Catalogue 2011



Séminaires et actions de formation

Contrat-cadre Lot 8 - ADMIN/D1/PR/2006/137/lot8

Bienvenue à l'IEAP	5
Les activités de l'IEAP	6
A Processus décisionnel de l'UE	9
B Politiques de l'UE	29
C Gestion de la qualité dans le secteur public	55
D Droit de l'UE	61
E Régions et villes de l'UE	75
Publications et bibliothèque	80
Direction	81
Personnel scientifique	82
Locaux et coordonnées	90
Conditions générales	91
Index thématique	92



Education and Culture DG

La Commission européenne soutient l'IEAP grâce au budget de l'Union européenne.

... le principal centre d'excellence sur l'intégration européenne et les nouveaux défis de la gestion publique en Europe.

Vous trouverez dans ce catalogue les activités ouvertes prévues pour l'année 2011, ainsi que des informations concernant nos programmes sur mesure, nos projets de recherche, nos missions de conseil, nos publications et l'e-Campus de l'IEAP. Nous y présentons également la direction et le personnel scientifique de l'IEAP.

Avec son siège à Maastricht, ses centres à Luxembourg et Barcelone, et sa présence à Bruxelles, l'IEAP est attentif aux développements dans l'Union européenne et réceptif à vos besoins et intérêts.

Fort de plus de 30 années d'expérience, l'IEAP est le lieu privilégié pour développer ses connaissances sur les affaires européennes. Venez bénéficier de notre méthodologie unique associant savoir-faire pratique et excellence scientifique.

Nous vous aidons à répondre aux défis de l'Europe !

Pour une liste actualisée de nos séminaires et actions de formation ou pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet :

www.eipa.eu

Remarque :

1. Les dates, titres et droits d'inscription indiqués dans ce catalogue peuvent être modifiés pour des motifs inconnus à la date du tirage.
2. Un service d'interprétation simultanée sera assuré en fonction de la demande.



Prof. Dr Marga Pröhl, Directrice générale

Formation et développement

Séminaires et actions de formation

Nos séminaires traitent des derniers développements et des défis attendus dans les grands domaines des affaires européennes et de la gestion publique. Ils vous offrent la possibilité d'échanger, dans le cadre de débats axés sur la pratique, avec des experts de premier plan et des homologues d'autres pays et d'autres institutions.

Les actions de formation sont courtes, intensives et interactives, et adaptées à la réalité du terrain. La plupart des activités visent à actualiser les connaissances des participants et à leur permettre de mieux appréhender l'environnement européen dans lequel ils opèrent, de même que les domaines spécifiques qu'ils doivent maîtriser. D'autres activités offrent la



possibilité d'acquérir ou d'améliorer des compétences dans un contexte multiculturel.

Les formations sont généralement dispensées dans les locaux de l'Institut et favorisent ainsi l'interaction au sein d'un groupe multinational de participants et d'experts. En complément de nos activités ouvertes, nous proposons des formations sur mesure à la demande. Notre personnel spécialisé peut vous aider à concevoir votre propre séminaire en s'appuyant sur les modules de base de nos activités ouvertes et en ajoutant des éléments spécifiques répondant à vos propres besoins et priorités. Ces formations sur mesure peuvent être organisées à Maastricht, dans l'un de nos centres ou dans vos propres locaux.

Méthodologie

Nos services se caractérisent par une méthode d'apprentissage pluridisciplinaire et une approche largement comparative. L'IEAP apporte une vision globale qui met les contrastes en évidence et reflète ainsi la diversité européenne en matière de gouvernance et d'administration.

Nos programmes sont conçus pour fournir un environnement d'apprentissage collaboratif et stimulant, ainsi que pour apporter une valeur ajoutée à votre carrière et votre développement personnel. La présentation des thèmes s'appuie systématiquement sur des études de cas, des exercices de simulation et des groupes de travail. La diversité des formations et expériences professionnelles de nos experts internes et externes enrichit l'expérience. En outre, la plupart des séminaires et actions de formation réunissent des participants de divers États membres de l'UE et de pays candidats. Nous conjuguons, dans cet environnement multiculturel, le transfert de connaissances et de savoir-faire avec l'échange d'expériences et de bonnes pratiques issues de différents systèmes administratifs.

e-Campus : de nouvelles possibilités pour votre formation

Face au besoin grandissant de développer les compétences et d'acquérir des connaissances, l'IEAP, tout en s'éloignant des cours traditionnels et en se rapprochant d'un environnement d'apprentissage à distance, propose une série de formations en ligne sur plusieurs thèmes. Le dispositif d'apprentissage mixte de l'IEAP, « e-Campus », a principalement été conçu pour préparer les participants aux cours en présentiel et comme un support en ligne qu'ils pourront utiliser à l'issue de la formation. L'objectif est de permettre aux participants de maximiser les bénéfices de leur participation en intégrant un environnement d'apprentissage à leur navigateur Internet.

L'e-Campus de l'IEAP fournit un espace de travail, d'apprentissage et d'auto-évaluation où les participants peuvent trouver des tests et travaux à effectuer qui les aideront à déterminer leur niveau de connaissances et permettront aux formateurs de donner des retours personnalisés. En 2011, l'IEAP poursuivra le développement de son offre d'apprentissage en ligne afin d'inclure des formations en ligne complètes, des webinaires, du webstreaming et des podcasts.

L'IEAP a les capacités internes pour concevoir et adapter les plateformes existantes au sein de l'e-Campus afin de répondre aux besoins spécifiques des formations, tout en mettant l'accent sur les besoins actuels et futurs des clients.

Activités exportables

Sur demande, de nombreux programmes peuvent aussi être proposés sous forme d'actions de formation « standard » dans vos locaux ou dans l'un des centres de l'IEAP. Dans ce cas, ils sont qualifiés d'« exportables » dans le catalogue.

Conseil

L'IEAP offre ses services de conseil aux administrations publiques et agences européennes dans des domaines tels que la gestion de la qualité, la performance du secteur public, le développement des ressources organisationnelles et humaines, et la gestion des politiques européennes. Il propose, en réponse à des besoins spécifiques, des solutions sur mesure telles que l'accompagnement (coaching), l'analyse approfondie des processus organisationnels et d'entreprise, la rédaction de rapports d'observation et la formulation de recommandations sur un large éventail de sujets. L'IEAP donne des conseils stratégiques et engage les organisations clientes dans des programmes de soutien privilégiant l'action.

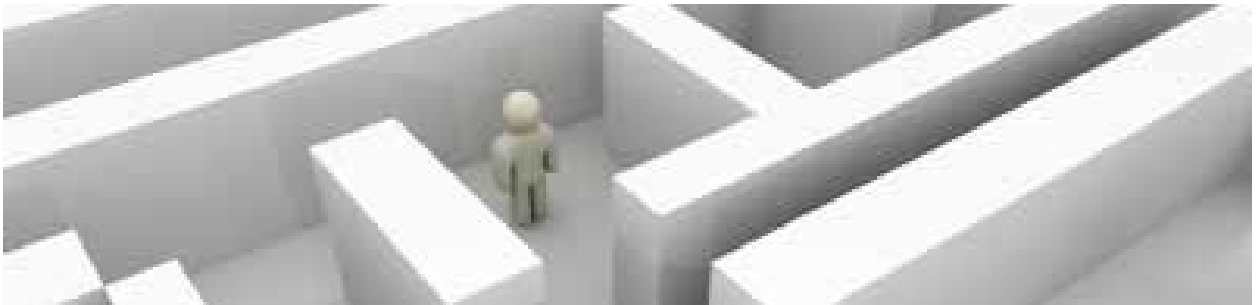
Recherche

La recherche fait partie intégrante de la mission de l'IEAP : combinant théorie et pratique, elle constitue un apport précieux pour l'apprentissage de la gestion en Europe. Elle porte sur des aspects importants de l'intégration européenne et de la gestion publique. Certaines études sont réalisées sur des thèmes précis dans ces deux domaines, tandis que d'autres alimentent les débats plus larges de la communauté scientifique.

L'évaluation comparative de la qualité scientifique de l'IEAP est assurée en permanence par des contributions à des publications externes évaluées par des pairs, ainsi que par la participation à des conférences.



A Processus décisionnel de l'UE



Dernières évolutions en matière de réglementation intelligente dans l'Union européenne : principes, concepts et pratiques clés

Dates 21-22 mars 2011 17-18 octobre 2011	Public visé Dans la mesure où l'amélioration de la réglementation/la réglementation intelligente touche tous les domaines d'action, la participation au séminaire sera utile aux fonctionnaires de la plupart des ministères et agences, et principalement à ceux qui sont appelés à travailler avec les outils et approches visant à « Mieux légiférer » tels que l'analyse d'impact, la simplification, la mesure de la charge administrative et l'évaluation ex post. Le séminaire intéressera également certains groupes de parties prenantes et des chercheurs spécialisés.		
Numéros de projet 11/113/01 11/113/02	Description Étant donné que la stratégie de « Réglementation intelligente pour mieux légiférer » – destinée à simplifier et à améliorer l'environnement réglementaire dans lequel évoluent les citoyens et les entreprises – reste l'une des grandes priorités des responsables politiques et des administrations publiques à tous les échelons de gouvernement au sein de l'Union européenne et au-delà, il devient impératif que les fonctionnaires, les entreprises, les ONG et les mouvements sociaux en comprennent le contenu et les implications à leur niveau.		
Droits d'inscription 825 €	Méthode Ce séminaire interactif associera exposés, études de cas et travaux de groupe, et encouragera les participants à échanger leurs propres expériences d'utilisation des outils et méthodes liés à la stratégie de « Réglementation intelligente pour mieux légiférer ».		
Responsable de projet Dr Theo Jans, Maître de conférences	Objectifs À l'issue du séminaire, les participants seront en mesure de comprendre : <ul style="list-style-type: none">• pourquoi la stratégie de « Réglementation intelligente pour mieux légiférer » figure parmi les priorités des institutions et des États membres de l'Union européenne ;• les grands principes qui sous-tendent le développement d'actions de type « Mieux légiférer » dans l'ensemble de l'Union européenne ;• les opportunités et les enjeux potentiels que l'introduction et l'application de pratiques visant à « Mieux légiférer » à tous les niveaux de gouvernement peuvent représenter pour les administrations publiques ;• les modalités d'application de ces pratiques au sein des institutions européennes et des États membres, et les enseignements qui en découlent.		
Lieu Maastricht (NL)	Langue Anglais	Exportable Oui	Pour de plus amples informations Belinda Vetter b.vetteer@eipa.eu

Nouvelle comitologie : théorie et pratique des actes d'exécution et des actes délégués de l'Union européenne

Dates

31 mars-1^{er} avril 2011
19-20 septembre 2011
23-24 novembre 2011

Numéros de projet

11/100/01
11/100/02
11/100/03

Droits d'inscription

875 €

Responsables de projet

Dr Alan Hardacre,
Chargé de cours

Dr Michael Kaeding,

Chargé de cours

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires des États membres de l'UE, des pays candidats et des institutions européennes, ainsi qu'aux autres parties prenantes qui doivent maîtriser les nouvelles règles européennes relatives aux actes d'exécution et aux actes délégués.

Description

Ce séminaire pratique permettra d'expliquer comment et pourquoi l'UE, par la voie du droit dérivé, délègue autant de tâches importantes à la Commission européenne. Les procédures décisionnelles que la Commission est tenue de suivre dans l'exécution de ces tâches ont été modifiées par le traité de Lisbonne – avec l'introduction des actes d'exécution et des actes délégués. Le séminaire offre une présentation détaillée des procédures des actes d'exécution et des actes délégués, et explique comment les utiliser. Afin de compléter une compréhension totale de ces nouvelles règles, des présentations seront consacrées aux procédures, à la jurisprudence, au Parlement européen, aux agences de l'UE et à la Commission européenne. Le séminaire apportera aux participants les connaissances et outils nécessaires pour comprendre le fonctionnement pratique des nouvelles règles de comitologie et savoir comment les utiliser.

Méthode

Le séminaire est basé sur une série de présentations et travaux de groupe interactifs, le but étant de permettre aux participants de mettre leurs connaissances en pratique. Le séminaire comprend également des présentations de fonctionnaires européens expérimentés travaillant dans le domaine des actes d'exécution et des actes délégués au sein des institutions de l'UE.

Objectifs

À l'issue du séminaire, les participants auront acquis de solides connaissances et une bonne compréhension du fonctionnement des actes d'exécution et des actes délégués. Les participants seront équipés pour prendre part aux futures mesures déléguées et d'exécution à Bruxelles, s'y préparer efficacement et les utiliser.

Lieux

Maastricht (NL)
Bruxelles (BE)

Langues

Anglais
* Français et allemand
sur demande

Exportable

Oui
* Une version standard
d'une journée peut être
organisée sur demande ;
les droits d'inscription
sont alors de 495 € par
participant

Pour de plus amples informations

Belinda Vetter
b.vetter@eipa.eu



Travailler avec la comitologie après Lisbonne : les nouvelles règles des actes d'exécution et des actes délégués de l'Union européenne

Dates 10 mars 2011 16 juin 2011	Public visé Ce séminaire d'une journée s'adresse aux fonctionnaires des États membres de l'UE, des pays candidats et des institutions européennes, ainsi qu'aux autres parties prenantes qui connaissent déjà l'ancien système de comitologie, mais qui doivent se familiariser avec les nouvelles règles des actes d'exécution et des actes délégués.
Numéros de projet 11/100/04 11/100/05	Description Le séminaire met à jour les connaissances des participants sur le fonctionnement théorique et pratique des actes d'exécution et des actes délégués introduits par le traité de Lisbonne (articles 290-219 TFUE). Il donne un aperçu théorique et pratique approfondi du fonctionnement des procédures relatives à ces deux catégories d'actes et explique comment les utiliser.
Droits d'inscription 600 €	Méthode Le séminaire repose sur des présentations, mais intègre aussi des études de cas et exemples actuels pour permettre aux participants de comprendre comment fonctionnent les actes délégués et les actes d'exécution.
Responsables de projet Dr Alan Hardacre, Chargé de cours Dr Michael Kaeding, Chargé de cours	Objectifs L'objectif de ce séminaire est de mettre à jour les connaissances des participants qui maîtrisent déjà l'« ancien » système de comitologie en leur expliquant les évolutions introduites par le traité de Lisbonne. Il donnera aux participants les connaissances et outils nécessaires pour comprendre le fonctionnement des actes d'exécution et des actes délégués.

Lieu
Bruxelles (BE)

Langues
Anglais
* Français et allemand
sur demande

Exportable
Oui

Pour de plus amples informations
Belinda Vetter
b.vetter@eipa.eu



Politique de protection des données et conformité pour le secteur public

Date

28-29 novembre 2011

Numéro de projet

11/115/02

Droits d'inscription

800 €

Responsable de projet

Cosimo Monda,
Maître de conférences

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Oui

* Une version standard d'une journée peut être organisée sur demande ; les droits d'inscription sont alors de 480 € par participant

Pour de plus amples informations

Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu

Public visé

Ce séminaire est destiné aux personnes dont les activités professionnelles portent sur le traitement d'informations à caractère personnel. Il s'adresse notamment aux délégués à la protection des données, aux fonctionnaires européens, nationaux et régionaux, aux agents chargés de faire respecter les règles dans ce domaine, aux agents chargés de l'information, aux gestionnaires des registres, aux agents chargés des ressources humaines, aux juristes spécialisés en droit relatif à la protection des données et de l'information, aux responsables marketing, au personnel des associations des libertés civiles, aux lobbyistes et aux chercheurs.

Description

Le séminaire a pour but d'expliquer les concepts et principes clés de la vie privée, et de présenter les derniers développements et défis en matière d'utilisation et de protection de données à caractère personnel. Comment protéger des données à caractère personnel à l'ère de la mondialisation, alors que la mobilité est de plus en plus grande, et après l'arrivée de la communication moderne et des technologies de l'information ? Quelles données sont consultées et échangées par les autorités publiques et les sociétés privées ? Comment les règles actuelles relatives à la protection des données à caractère personnel fonctionnent-elles ? Quelles sont les attentes des citoyens, des entreprises et de la société dans son ensemble ? De nombreux exemples pratiques provenant à la fois du secteur public et du secteur privé, associés à un grand niveau d'interactivité, apporteront aux participants tout ce qu'ils doivent savoir sur les changements intervenus dans les pratiques en matière de protection des données ; ils auront également un aperçu de la façon de traiter les nombreuses questions qui surviennent au quotidien sur le lieu de travail, telles que l'organisation des dossiers, les notifications d'entreprise et les modèles.

Méthode

Exposés, discussions structurées et études de cas.

Objectifs

Les participants pourront acquérir des connaissances de base approfondies sur les exigences fondamentales liées à la protection des données. Ces connaissances apporteront aux organisations les ressources et informations clés pour manœuvrer dans les domaines de la protection des données, de la vie privée et de la gestion des dossiers, qui prennent rapidement de l'ampleur et gagnent en importance.



Mode ou nécessité ? Les agences européennes, entre les institutions européennes et les États membres

Dates 17-18 mars 2011 12-13 décembre 2011	Public visé Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires et experts des États membres et des institutions européennes travaillant avec ou dans des agences européennes, ainsi qu'aux experts d'organisations non gouvernementales, aux cabinets d'avocats et aux chercheurs.
Numéros de projet 11/112/01 11/112/02	Description Le séminaire donnera une vue d'ensemble de questions d'actualité liées aux agences européennes et sera l'occasion de débattre, dans de nombreux domaines politiques, de l'opportunité de leur création ou de leur réforme. En ce qui concerne les agences européennes en place ou les structures apparentées, la question se pose aujourd'hui de savoir s'il convient de les centraliser ou de les décentraliser davantage, et d'étendre ou non leurs tâches. Les parties prenantes aux (re)négociations concernant une agence européenne se trouvent confrontées à toute une série d'aspects délicats touchant à la supervision politique, aux limites de l'indépendance, au rôle des autorités nationales, à l'organisation en réseau, au degré de centralisation des tâches, etc. Le séminaire abordera les problématiques les plus urgentes concernant les agences et examinera notamment les raisons qui sous-tendent la création d'agences européennes, les avantages qui y sont associés, les aspects liés à leur conception (efficacité et contrôle), les différences entre les agences, et la différence entre une agence de l'UE et des structures davantage apparentées à des réseaux. Le séminaire abordera également des expériences pratiques et développements en cours susceptibles de promouvoir un échange entre divers domaines d'action.
Droits d'inscription 900 €	Méthode Le séminaire s'articulera autour de présentations par des experts réputés, d'ateliers destinés à mettre en commun les expériences des participants, et de discussions de groupe. Cette approche permettra aux experts et aux fonctionnaires appartenant à différents types d'agences de débattre des évolutions les plus récentes et d'échanger leurs points de vue.
Responsable de projet Cosimo Monda, Maître de conférences	Objectifs L'objectif est d'offrir aux fonctionnaires nationaux, aux fonctionnaires européens et aux représentants des agences en question un forum de discussion sur le fonctionnement des agences et structures apparentées mises en place par l'UE ; ainsi que de partager des expériences et idées sur les moyens de faire face aux nouveaux défis dans des domaines qui présentent un intérêt commun.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples informations
Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu



Comprendre le processus décisionnel de l'UE : principes, procédures et pratiques

Dates

24-25 mars 2011
16-17 juin 2011
22-23 septembre 2011
1^{er}-2 décembre 2011

Numéros de projet

11/122/01
11/122/02
11/122/03
11/122/04

Droits d'inscription

825 €

Responsable de projet

Dr Edward Best,
Professeur

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires qui se préparent à assumer des responsabilités européennes, aux spécialistes des affaires européennes et aux personnes ayant besoin d'acquérir rapidement des connaissances approfondies sur la manière dont sont prises les décisions européennes.

Description

Il s'agit d'un séminaire indépendant « en immersion » qui apporte le socle de connaissances nécessaires pour participer aux séminaires spécialisés proposés par l'IEAP sur des aspects particuliers du processus décisionnel européen. Le séminaire fait d'abord le point sur les institutions et explique comment l'UE a approfondi la « méthode communautaire » d'intégration par voie législative tout en développant d'autres formes d'actions communes, telles la coordination des politiques, la corégulation et la coopération intergouvernementale. Il analyse ensuite les différentes phases du cycle d'élaboration des politiques, en mettant en évidence les changements introduits par le traité de Lisbonne.

Méthode

Le séminaire présente l'élaboration d'une proposition de la Commission, avec une attention particulière à la consultation publique et l'analyse d'impact. Pour comprendre le processus décisionnel législatif, les participants sont invités à simuler l'activité d'un groupe de travail du Conseil et à débattre de l'interaction entre le Parlement et le Conseil. Enfin, le séminaire décrit la phase d'exécution, notamment les compétences déléguées à la Commission et le rôle des agences européennes.

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront à même de comprendre les principes et la structure du système de l'Union européenne ainsi que les compétences et les rouages essentiels des institutions européennes ; ils seront familiarisés avec les différentes étapes du cycle législatif et pourront mieux appréhender le processus décisionnel tant au niveau théorique que pratique.

Lieu

Maastricht (NL)

Langues

Anglais
Français

Exportable

Oui
* Une version standard d'une journée peut être organisée sur demande ; les droits d'inscription sont alors de 495 € par participant.

Pour de plus amples informations

Araceli Barragán,
a.barragan@eipa.eu



Le processus décisionnel budgétaire après Lisbonne : acteurs, procédures et dynamique

Date

5-6 mai 2011

Numéro de projet

11/126/01

Droits d'inscription

825 €

Responsables de projet

Dr Theo Jans,
Maître de conférences

Dr Alan Hardacre,

Chargé de cours

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires des administrations nationales, des pays candidats et des institutions européennes, ainsi qu'aux consultants en matière de budget et d'évaluation qui sont directement ou indirectement concernés par les décisions européennes sur les questions budgétaires et leurs liens avec les stratégies politiques.

Description

Ce séminaire de deux jours fournira un aperçu détaillé du processus décisionnel de l'UE en matière budgétaire et des différentes façons dont les institutions européennes interagissent à tous les niveaux de ce processus depuis Lisbonne. Ce séminaire, qui tombe à point nommé, est l'occasion de débats approfondis sur les recettes et les dépenses du budget de l'UE. Il offre une vision des différents aspects du cycle budgétaire, y compris les recettes, la programmation, l'adoption, l'exécution, l'évaluation et la décharge. Les procédures budgétaires existantes, le rôle des différents acteurs et les principes impliqués seront expliqués de façon claire et concise aux participants. En outre, l'accent sera mis sur les liens qui existent entre la stratégie politique et l'élaboration du budget, et notamment les possibles tensions qu'ils engendrent.

Méthode

À la fois pratique et interactif, le séminaire alternera perspectives théoriques, discussions de groupe et recommandations d'experts ayant une expérience pratique des affaires budgétaires européennes.

Objectifs

À l'issue de cette formation, les participants auront une vision globale de la complexité du processus décisionnel en matière budgétaire et seront capables de distinguer les différents acteurs impliqués et de comprendre leur rôle. En outre, ils sauront identifier les principales questions en jeu dans les rapports entre l'élaboration des stratégies politiques et la gestion des ressources budgétaires. Les participants seront familiarisés avec les changements pertinents découlant du traité de Lisbonne et avec le débat actuel sur les recettes et les dépenses de l'UE.

Lieu

Maastricht (NL)

* Bruxelles (BE)

sur demande

Langue

Anglais

* Français

sur demande

Exportable

Oui

* Une version standard
d'une journée peut être
organisée sur demande ;
les droits d'inscription
sont alors de 495 € par
participant

Pour de plus amples informations

Araceli Barragán,
a.barragan@eipa.eu



Gérer le cycle d'élaboration des politiques de l'UE : formation approfondie d'une semaine sur le processus décisionnel européen dans la pratique

Date

4-8 juillet 2011

Numéro de projet

11/124/01

Droits d'inscription

1500 €

Responsable de projet

Dr Sabina Kajnič,
Chargée de cours

Public visé

Fonctionnaires régionaux, nationaux et européens, et autres personnes intéressées. Conçu pour répondre aux besoins de la fonction publique, ce cours d'une semaine sur le processus décisionnel s'adresse néanmoins aussi à tout groupe professionnel travaillant dans le domaine des affaires européennes.

Description

Le processus décisionnel européen est présenté de façon exhaustive aux participants en suivant le cycle d'élaboration des politiques, de la conception à la mise en œuvre en passant par la prise de décision. La première partie est consacrée à la façon dont la Commission élabore une proposition, une attention particulière étant accordée à l'analyse d'impact. Vient ensuite une présentation des procédures internes au Conseil et au Parlement et des négociations interinstitutionnelles. Les participants apprendront à négocier dans un environnement complexe et à percevoir l'impact d'un marchandage ou de la recherche d'un compromis sur l'aboutissement du processus d'élaboration des politiques. Pour couvrir le cycle complet des politiques européennes, le séminaire examinera également la mise en œuvre des politiques, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle joué par les comités.

Méthode

Le cours repose sur des présentations, des exercices, des simulations et des discussions dirigées. Il couvre l'ensemble du cycle d'élaboration des politiques dans une formation complète, abordant non seulement les différentes étapes (conception des politiques, décision législative, comitologie et mise en œuvre), mais offrant aussi aux participants une combinaison de connaissances approfondies sur les procédures de l'UE et un aperçu des types de compétences et défis impliqués dans les négociations européennes.

Objectifs

Ce cours donnera aux participants une vision précise et ciblée du fonctionnement, des institutions et des procédures décisionnelles de l'Union européenne. À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de gérer un dossier européen à tous les stades du processus d'élaboration des politiques de l'UE – de la conception à la mise en œuvre – et ils auront acquis des aptitudes personnelles leur permettant de traiter plus efficacement les questions européennes.

Lieu

Maastricht (NL)

Langues

Anglais
Français

Exportable

Non

Pour de plus amples informations

Araceli Barragan,
a.barragan@eipa.eu



Comment influencer le processus décisionnel de l'UE

Dates 8-10 juin 2011 5-7 décembre 2011	Public visé Le séminaire sera utile aux représentants d'intérêts, privés ou publics, régionaux ou nationaux, aux pays tiers ou aux États membres, ainsi qu'aux fonctionnaires européens désireux de comprendre les vastes services de représentation de Bruxelles.
Numéros de projet 11/108/01 11/108/02	Description Les experts de l'IEAP apporteront aux participants les connaissances, la méthodologie, les outils et la confiance nécessaires pour bien comprendre l'environnement décisionnel de Bruxelles ou y prendre part de façon plus efficace. Le séminaire abordera tous les aspects clés d'un engagement efficace à Bruxelles : comment fonctionnent réellement les institutions en interne, où trouver les informations, quand et qui engager, dans quelles ressources investir, quelles sont les stratégies qui marchent le mieux et comment maximiser l'impact d'une situation donnée. Ces éléments seront complétés par des études de cas concrets et des exemples pratiques, ainsi que par des « check lists » que les participants pourront utiliser au quotidien dans leur travail. En particulier, le séminaire expliquera comment travaillent les principales institutions européennes depuis Lisbonne et, en coopération avec Athenora Consulting, comment s'y prendre pour les aborder. Les participants recevront des informations institutionnelles détaillées et une méthodologie de lobbying qu'ils pourront appliquer à l'ensemble des institutions de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties prenantes à Bruxelles, pour créer une stratégie de représentation globale : une stratégie gagnante.
Droits d'inscription 1 325 €	
Responsables de projet Dr Alan Hardacre, Chargé de cours Frank Lavadoux, Maître de conférences	

Méthode

Le séminaire s'articulera autour de présentations, de discussions et de travaux de groupe sur des études de cas spécifiques, et présentera des recommandations et des informations privilégiées provenant de fonctionnaires des institutions et de spécialistes des affaires publiques européennes et experts lobbyistes. Il constituera un forum d'idées, d'échange de bonnes pratiques et de mise en réseau.

Objectifs

À l'issue du séminaire, les participants auront une bonne connaissance des opportunités et méthodes existantes pour influencer le processus décisionnel de l'UE. Ils seront donc capables de s'engager plus efficacement dans leurs activités au niveau européen.

Lieu Bruxelles (BE)	Langues Anglais Français	Exportable Oui * Une version standard d'une journée peut être organisée sur demande ; les droits d'inscription sont alors de 495 € par participant.	Pour de plus amples informations Nancy Vermeulen n.vermeulen@eipa.eu
-------------------------------	---------------------------------------	--	---

L'Europe sur Internet : comment s'orienter dans la jungle européenne de l'information ?

Dates

10-11 mars 2011

20-21 juin 2011

10-11 octobre 2011

Numéros de projet

11/110/01

11/110/02

11/110/03

Droits d'inscription

700 €

Responsable de projet

Cosimo Monda,

Maître de conférences

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Oui

* Une version classique d'une journée peut être organisée sur demande ; les droits d'inscription sont alors de 420 € par participant.

Pour de plus amples informations

Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu

Public visé

Le séminaire s'adresse à toutes les personnes souhaitant trouver rapidement des informations sur l'UE et/ou mettre à jour leurs compétences de recherche dans les domaines liés à l'UE : fonctionnaires européens et nationaux, consultants, spécialistes de l'information, documentalistes, traducteurs et personnes travaillant dans le secteur commercial ou pour des ONG.

Description

Ce séminaire de deux jours fournit aux participants un guide complet et structuré sur une large gamme de ressources commerciales en ligne gratuites concernant les questions européennes. Les sessions de travail permettront aux participants d'approfondir et/ou de mettre à jour leurs connaissances sur les sources d'information européenne et leurs capacités à les utiliser efficacement.

Méthode

Ce séminaire offrira aux participants une présentation des sites Internet et bases de données les plus utiles et leur donnera de nombreuses occasions d'acquérir des compétences pratiques à travers une exploration de ces sites en vue de trouver l'information recherchée. Chaque participant pourra utiliser un ordinateur doté d'une connexion Internet haut débit pendant toute la durée du séminaire.

Objectifs

À l'issue du séminaire, les participants auront :

- une bonne connaissance des principales sources d'information européenne et des techniques de recherche ;
- une expérience pratique de l'utilisation des principaux sites Internet et bases de données communautaires et non communautaires ;
- un outil leur permettant de trouver l'information recherchée sur l'UE.

Ils seront à même de trouver rapidement et efficacement :

- la législation, la jurisprudence et les résumés de la législation ;
- les documents de travail, les documents d'orientation et les communiqués de presse ;
- les marchés publics, les appels d'offres, les subventions et les prêts ;
- les coordonnées de contact, le « qui est qui » et le « qui fait quoi » au sein de l'UE ;
- les données statistiques ;
- les informations bibliographiques, linguistiques, terminologiques et concernant la traduction.



Rester à jour en matière d'information et de communication européennes

Date
5-6 décembre 2011

Numéro de projet
11/111/01

Droits d'inscription
750 €

Responsable de projet
Cosimo Monda,
Maître de conférences

Public visé

Professionnels expérimentés dans le domaine de l'information et de la communication européennes ; documentalistes travaillant dans le domaine des affaires européennes au sein des institutions de l'UE et d'autres organisations internationales, dans les administrations nationales, régionales et locales, les ONG et les organisations du secteur privé.

Description

Il s'agit d'une conférence annuelle consacrée aux nouveaux développements en matière d'information et de communication européennes. Elle se penchera sur les répercussions, en termes d'information, de l'évolution des processus d'élaboration des politiques et sur le rôle de l'information dans le débat relatif à l'amélioration de la gouvernance européenne. Elle étudiera également les initiatives prises à ce jour dans le domaine de l'information et de la communication, y compris le rôle attribué aux citoyens, aux consommateurs et à la société civile.

Méthode

Recours à diverses méthodes de formation : exposés et présentations, discussions de groupe et démonstrations en ligne.

Objectifs

L'objectif de la conférence est de mettre les spécialistes de l'information et de la communication européennes au fait des dernières tendances, des nouveaux outils et des nouvelles procédures, et de leur offrir un forum de discussion critique sur leurs implications.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples informations
Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu



Les défis de la présidence de l'UE : aspects pratiques de la présidence des groupes de travail du Conseil

Dates

7-8 avril 2011

20-21 octobre 2011

Numéros de projet

11/133/01

11/133/02

Droits d'inscription

1095 €

Responsables de projet

Frank Lavadoux,
Maître de conférences

Alain Guggenbühl,

Maître de conférences

Dr Sabina Kajnč,

Chargée de cours

Public visé

Le séminaire est destiné aux futurs présidents des groupes de travail, aux membres des équipes des présidents et aux délégués nationaux.

Description

Ce séminaire de deux jours s'adresse aux fonctionnaires qui doivent prendre part à la préparation de la présidence tournante du Conseil de l'UE. Il analyse les tâches, méthodes et ressources requises pour piloter avec succès un groupe de travail pendant six mois. Il se concentre sur le rôle du président dans la conduite des négociations avec les organes préparatoires du Conseil, avec la Commission et avec le Parlement européen, tout en respectant les règles de procédure et d'autres facteurs contraignants. L'interaction avec le Secrétariat général du Conseil est également abordée d'un point de vue stratégique et tactique.

Méthode

Le séminaire est interactif et propose des simulations, des ateliers, des études de cas et des présentations. Il est consacré aux aspects pratiques de la préparation des réunions et de leur présidence.

Objectifs

L'objectif de ce séminaire est de garantir que les équipes de la présidence comprennent la présidence « de l'intérieur » en gérant la planification nécessaire, les feuilles de route, les informations, les procédures, les relations avec les parties prenantes et les réunions informelles d'un groupe de travail. À l'issue de ce module, les participants sauront :

- positionner la présidence dans le large cadre institutionnel, ses fonctions et ses différents visages ;
- suivre les procédures de préparation et de conduite des réunions ;
- ouvrir leur première séance plénière ;
- interagir avec les bons acteurs pour gérer les informations, le calendrier et la logistique ;
- coopérer efficacement avec le Secrétariat général du Conseil ;
- aborder le Parlement européen ;
- se mettre en réseau avec les principaux acteurs ;
- choisir le style approprié.

Enfin, le séminaire offrira aux participants l'occasion de débattre de leur future coopération, que ce soit entre eux ou avec les représentants des institutions européennes et les fonctionnaires disposant d'une expérience récente dans la présidence de groupes de travail.

Lieu

Maastricht (NL)

Langues

Anglais

Français

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Noëlle Debie,
n.debie@eipa.eu



Négociations européennes I : Représentation et négociations au Conseil de l'UE

Dates 28 février - 2 mars 2011 3-5 octobre 2011	Public visé Le séminaire s'adresse aux fonctionnaires qui participent directement ou indirectement aux négociations au sein des organes préparatoires du Conseil de l'Union européenne.		
Numéros de projet 11/109/01 11/109/02	Description Ce séminaire de trois jours analyse les techniques efficaces de représentation et de négociation des intérêts dans les instances préparatoires du Conseil. Ces techniques aident les fonctionnaires à gérer les exigences institutionnelles et procédurales, à planifier les actions stratégiques et tactiques appropriées, et à améliorer les compétences de négociation et de marchandage qui sont indispensables pour parvenir à des compromis, exercer une influence stratégique, mettre en place une représentation efficace, construire des rapports de confiance et gagner une crédibilité.		
Droits d'inscription 1325 €	Méthode À la fois interactive et pratique, la formation associe les aspects théoriques, les connaissances empiriques et l'apprentissage par la pratique à l'aide de deux exercices de simulation de négociations menées au Conseil. Ces simulations reproduisent les différents échelons de la prise de décision au sein du Conseil de manière à distinguer les niveaux techniques et les niveaux politiques. Grâce à des jeux de rôle et à des séances consacrées aux comptes rendus de mission, les participants peuvent évaluer et améliorer leur connaissance des négociations européennes ainsi que leurs techniques de négociation. L'analyse d'enregistrements vidéo permet de mettre en relief les points essentiels.		
Responsables de projet Frank Lavadoux, Maître de conférences Alain Guggenbühl, Maître de conférences	Objectifs Le séminaire vise à doter les participants d'outils pratiques et à développer leurs compétences et leurs techniques afin qu'ils soient mieux à même de manier efficacement tous les paramètres de la représentation et de la négociation au Conseil. Ces techniques les aideront à : <ul style="list-style-type: none">• élaborer une stratégie de négociation ;• planifier leurs interventions au cours des réunions ;• faire un usage efficace des règles ;• utiliser les outils du marchandage et des solutions de compromis pour parvenir à un accord ;• reconnaître les principales tactiques utilisées dans les négociations et savoir y réagir ;• établir des contacts utiles et partager judicieusement l'information.		
Lieux Bruxelles (BE) Maastricht (NL)	Langues Anglais Français	Exportable Oui	Pour de plus amples informations Noëlle Debie, n.debie@eipa.eu

Négociations européennes II : Dimensions interpersonnelles et interculturelles

Dates

3-4 mars 2011
6-7 octobre 2011

Numéros de projet

11/114/01
11/114/02

Droits d'inscription

975 €

Responsables de projet

Frank Lavadoux,
Maître de conférences

Alain Guggenbühl,

Maître de conférences

Public visé

Tous les fonctionnaires régionaux, nationaux et européens participant aux processus de négociation de l'UE. Ce programme est la suite du séminaire « Négociations européennes I » (NE I) et vise à donner aux participants une perspective plus personnelle de leur performance dans les processus de négociation. La participation au séminaire NE I n'est pas une condition préalable puisque ce programme complémentaire ne se limite pas aux procédures et aux organes préparatoires du Conseil, mais s'étend aux processus bilatéraux et multipartites de dialogue, de délibération et de négociation au sein du système de gouvernance européen et avec l'ensemble des parties prenantes.

Description

Cette formation de deux jours aide les participants à mieux appréhender l'influence du comportement, de la personnalité, du mode de communication et de la culture sur la réalisation des objectifs de la négociation. Elle leur donne des conseils concrets pour réfléchir à leur propre comportement et comprendre leurs interlocuteurs afin d'améliorer leurs compétences de communication, en particulier dans le cadre d'interactions au sein des organes européens et avec ceux-ci.

Méthode

Le programme alterne jeux de rôles enregistrés sur vidéo, apports théoriques, ateliers et échanges de pratiques. Durant la formation, chaque participant recevra un feed-back personnalisé et des pistes d'amélioration sur des éléments précis de sa personnalité, sa culture et sa performance de communication.

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- de mieux identifier les mécanismes de la communication interpersonnelle et interculturelle qui influencent l'écoute et la compréhension lors des négociations de manière à instaurer un climat de confiance et de crédibilité ;
- d'analyser leurs propres attitudes, réactions et préférences dans la relation à l'autre ;
- de dresser une liste des paramètres comportementaux à prendre en compte dans les négociations européennes multilatérales et bilatérales ;
- de prendre conscience des règles d'or en matière de communication et d'argumentation ;
- de garantir un impact optimal à la fois de leurs interventions en sessions plénière et des négociations informelles dans les couloirs.

Lieu

Maastricht (NL)

Langues

Anglais
Français

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Noëlle Debie,
n.debie@eipa.eu



Négociations européennes III : Gérer les négociations dans le cadre de la procédure législative ordinaire (codécision)

Date

6-7 juin 2011

Numéro de projet

11/105/01

Droits d'inscription

975 €

Responsables de projet

Frank Lavadoux,
Maître de conférences

Alain Guggenbühl,

Maître de conférences

Dr Alan Hardacre,

Chargé de cours

Lieux

Maastricht (NL)

Bruxelles (BE)

Langues

Anglais

Français

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Noëlle Debie,
n.debie@eipa.eu

Public visé

Futurs présidents et membres des équipes d'une nouvelle présidence du Conseil, fonctionnaires dans les capitales nationales, représentants au sein des organes préparatoires du Conseil, attachés et conseillers des Représentations permanentes, fonctionnaires des institutions européennes.

Description

Ce programme constitue le troisième module de la série d'actions de formation consacrées aux « négociations européennes ». Il se concentre sur les caractéristiques spécifiques des négociations entre le Conseil et le Parlement européen. Il vise à procurer aux négociateurs et fonctionnaires nationaux les outils stratégiques, logistiques, procéduraux et techniques appropriés pour gérer les négociations à la fois formelles et informelles entre les deux institutions sur des sujets soumis à la procédure législative ordinaire (PLO).

Méthode

Le programme suit une approche interactive multiple combinant un atelier stratégique, un exercice de simulation, des sessions de compte rendu et un forum consacré aux points d'apprentissage en matière de négociation. Un véritable dossier sera utilisé tout au long des sessions pour saisir la réalité de l'environnement auquel est confronté le négociateur. La méthode est également pluridisciplinaire en ce sens qu'elle réunit des praticiens, des experts de la gouvernance et des spécialistes de la négociation qui donneront des conseils aux négociateurs européens sur la meilleure façon de gérer leur dossier lors de son passage au Parlement européen.

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- d'intégrer les procédures du Parlement européen à leur planification et de constituer une feuille de route ;
- d'effectuer les bons calculs stratégiques en termes de calendrier, d'information et d'actions à prendre ;
- de saisir les différences dans les négociations avec le Parlement européen en termes de représentation obligatoire, d'autorité, de marchandage collectif, de méthode de négociation et d'enjeux politiques ;
- de mieux comprendre la justification sous-jacente aux positions, intérêts et attitudes des parlementaires ;
- d'utiliser les canaux d'information et d'influence appropriés pour délivrer un message, défendre une position ou simplement surveiller un dossier ;
- de conseiller le niveau politique dans les capitales sur les bonnes méthodes et les bons moyens de représentation et de communication avec les parlementaires.



Négociations bilatérales et introduction aux négociations européennes multilatérales

Date

deux ou trois jours
sur demande

Numéro de projet
à déterminer

Droits d'inscription
sur demande

Responsables de projet
Frank Lavadou,
Maître de conférences

Alain Guggenbühl,
Maître de conférences

Public visé

Représentants du secteur privé ou public, fonctionnaires d'organisations et agences nationales, communautaires et/ou internationales qui participent à la préparation, au déroulement ou à la conduite des négociations bilatérales, soit :

- en interne ;
- avec un État ou une région partenaire.

Description

L'objectif de ces deux ou trois jours – selon la formule souhaitée – est de sensibiliser les participants aux techniques de base essentielles en matière de négociations bilatérales interculturelles. La session finale, sous forme d'exercice de simulation, illustrera une situation de négociation bilatérale. Cette session renforcera les éléments clés présentés pendant les deux ou trois jours et fera office d'introduction au séminaire consacré aux négociations multilatérales internationales.

Méthode

La méthode d'enseignement – essentiellement axée sur la pratique – utilisera une approche ascendante, basée sur plusieurs scénarios, des cas hypothétiques ou des exemples réels fournis par les participants eux-mêmes. Des supports audiovisuels seront utilisés pour rendre le séminaire dynamique et l'analyse des simulations plus constructive. Après le séminaire, les formateurs aideront les participants à évaluer les efforts qu'ils doivent entreprendre individuellement pour renforcer leurs capacités en tant que négociateurs.

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de mieux définir une stratégie et d'identifier leur espace de négociation ; d'utiliser les techniques pour garantir un impact optimal ; de décoder les signes et messages essentiels pour communiquer ; d'utiliser et/ou identifier les tactiques les plus souvent rencontrées ; de mieux comprendre l'influence des facteurs culturels ; et de disposer de différentes techniques pour obtenir un résultat constructif pour les parties impliquées.

Lieu
Sur demande

Langues
Anglais
Français

Exportable
Oui

Pour de plus amples informations
Noëlle Debie,
n.debie@eipa.eu



Transparence et protection des données : éléments conflictuels ou complémentaires de la bonne gouvernance ?

Date
16-17 mai 2011

Numéro de projet
11/115/01

Droits d'inscription
800 €

Responsable de projet
Cosimo Monda,
Maître de conférences

Public visé

Ce séminaire est destiné à toute personne dont les activités professionnelles requièrent un accès public aux documents ou portent sur le traitement d'informations sensibles. Il s'adresse notamment aux responsables et gestionnaires de l'information, aux délégués à la protection des données, aux fonctionnaires européens, nationaux et régionaux, aux juristes spécialisés dans la protection des données et l'information, aux conseillers juridiques, au personnel des associations des libertés civiles, aux consultants, aux lobbyistes, aux journalistes et aux chercheurs.

Description

Le séminaire vise à familiariser les participants avec les diverses facettes de « l'ouverture, la transparence et la protection des données » au sein de l'UE. Les différentes sessions s'attacheront à mettre la notion de transparence en relation avec les enjeux plus larges de la responsabilisation politique et de la légitimité démocratique, en mettant l'accent sur certains aspects particulièrement pertinents : l'initiative européenne en matière de transparence, l'accès du public aux documents, le traitement des données sensibles, la jurisprudence pertinente ainsi que le rôle des États membres.

Méthode

Exposés, discussions structurées et études de cas.

Objectifs

Le principal objectif est de permettre aux délégués de comprendre comment gérer les demandes d'information et appliquer de bonnes pratiques au sein de leur organisation. À l'issue du séminaire, les participants auront une bonne connaissance des « politiques de l'information » au niveau européen ; ils seront davantage sensibilisés aux droits et obligations qui régissent l'accès aux documents et leur traitement ; et ils auront une meilleure compréhension des stratégies visant à promouvoir une Europe ouverte.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples informations
Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu



B Politiques de l'UE



Une nouvelle politique européenne de l'énergie pour l'Europe

Date
31 janvier - 1^{er} février 2011

Numéro de projet
11/319/04

Droits d'inscription
750 €

Responsable de projet
Maria Kleis,
Chargée de recherche

Public visé

Ce séminaire est destiné aux fonctionnaires des ministères centraux et/ou d'autres autorités des États membres, ainsi qu'aux professionnels du secteur privé qui travaillent dans le domaine de l'énergie européenne et souhaitent approfondir et mettre à jour leur expertise dans ce domaine.

Description

L'Union européenne a progressivement établi une politique commune de l'énergie ; le traité de Lisbonne, en vigueur depuis décembre 2009, a donné une base juridique à la politique de l'énergie de l'UE et apporté des changements significatifs tels que la solidarité énergétique. Le séminaire abordera un large éventail de points figurant dans la politique européenne de l'énergie et se penchera sur les futures évolutions et opportunités offertes par cette politique. Il s'intéressera notamment aux trois axes principaux sur lesquels repose la politique européenne de l'énergie : le marché intérieur de l'énergie, les changements énergétiques et climatiques, et la sécurité de l'approvisionnement. Le séminaire donnera aux participants un aperçu de la législation pertinente et des développements futurs.

Méthode

Les participants bénéficieront d'une série de présentations et de discussions interactives, et seront encouragés à contribuer aux différentes sessions en partageant leurs points de vue et leur expertise.

Objectifs

Le séminaire se propose d'examiner un large éventail de points figurant dans la politique européenne de l'énergie et de présenter les futures évolutions et opportunités offertes par cette politique.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples informations
Dorina Claessens,
d.claessens@eipa.eu



Apporter un meilleur soutien aux PME et à l'entrepreneuriat à l'aide de programmes communautaires

Dates

7-8 juillet 2011
17-18 novembre 2011

Numéros de projet

11/322/04
11/322/05

Droits d'inscription

725 €

Responsable de projet

Marco Lopriore,
Maître de conférences

Public visé

Le séminaire s'adresse aux organisations et aux décideurs des administrations publiques, des autorités régionales et des agences de développement régional, et aux chambres de commerce, chargés de favoriser la création de nouvelles entreprises et de promouvoir l'entrepreneuriat avec un accent particulier sur les PME.

Description

Les entreprises et PME européennes jouent un rôle déterminant en termes de promotion de la croissance, de renforcement de la compétitivité et d'impulsion à l'emploi ; l'Europe doit donc mettre en place un environnement plus propice aux entrepreneurs et de meilleurs programmes d'appui aux PME. L'amélioration de la compétitivité des PME exige effectivement l'adoption de mesures dans toute une série de domaines d'action et notamment : des efforts en vue de la mise en œuvre du « Small Business Act » et de l'examen des performances des PME ; la planification de services adéquats d'appui aux entreprises ; des efforts visant à réduire la charge administrative ; et la mise en place de programmes communautaires efficaces pour soutenir le développement des PME. Ce séminaire de deux jours permettra aux participants de mieux comprendre les opportunités et les programmes de financement que l'Europe propose aux entreprises, ainsi que l'importance du développement des PME pour les décideurs et les administrations publiques, chargés d'instaurer un cadre adapté aux entreprises.

Méthode

Le séminaire s'articulera autour d'une série de présentations illustrées et d'ateliers menés par des membres du personnel de l'IEAP, des fonctionnaires de la CE et des experts externes. Le temps sera largement laissé aux sessions de questions-réponses, aux discussions et aux échanges d'expériences.

Objectifs

Le séminaire aborde les différents aspects du développement des entreprises afin que les participants acquièrent une bonne connaissance des outils pratiques : comment les intermédiaires et bénéficiaires finaux utilisent les programmes communautaires ; le 7e Programme-cadre de recherche et de développement technologique, le Programme pour la compétitivité et l'innovation ou les Fonds structurels ; les instruments financiers du FEI tels que JEREMIE ; les procédures d'accès aux 8 milliards d'euros que l'Europe consacre annuellement à la coopération internationale ; et les règles en matière d'aides d'État applicables aux PME.

Lieu
Bruxelles (BE)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples
informations
Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu



Élaboration des politiques environnementales et climatiques à Bruxelles

Dates 18-19 avril 2011 6-7 octobre 2011	Public visé Le séminaire s'adresse aux fonctionnaires des administrations nationales et régionales, au personnel des organisations non gouvernementales et des universités dont l'activité est liée à la politique environnementale et climatique de l'UE ou à son suivi. Il est destiné aux débutants comme aux fonctionnaires désireux d'actualiser leurs connaissances de la législation et du processus décisionnel.
Numéros de projet 11/309/01 11/309/02	Description Le séminaire fournira des informations sur l'agenda actuel de la politique environnementale et climatique à l'issue de la conférence de Copenhague et de la crise financière. Quels sont les derniers développements liés aux directives et règlements dans le domaine de l'environnement ? Dans ce contexte, le rôle des procédures, institutions, groupes de travail et comités concernant la politique environnementale et climatique sera examiné en détail. Comment mieux comprendre et influencer le processus décisionnel en matière d'environnement et quels sont les aspects qui touchent directement notre propre travail ? Quelles sont les particularités de la DG Environnement, des groupes de travail du Conseil et de la commission « Environnement » du Parlement européen ? Et surtout, pour les experts nationaux : comment les directives sont-elles négociées au sein des groupes de travail du Conseil ? De quelle façon le cadre décisionnel a-t-il évolué ? Comment les commissaires et les fonctionnaires de la Commission, les groupes de travail du Conseil et le COREPER réagissent-ils au nouvel agenda de l'environnement et du changement climatique ?
Droits d'inscription 650 €	Méthode Discussions, conférences, expériences de praticiens et exercices de simulation interactifs.
Responsable de projet Martin Unfried, Expert	Objectifs Le séminaire se concentrera sur des exemples tirés de la législation récente et sur le rôle des acteurs et des institutions dans le processus décisionnel. Il se veut interactif et proposera à cette fin des exercices de simulation basés sur des exemples de la législation environnementale récente. Le séminaire fournira en outre une documentation actualisée concernant les propositions de politique, les groupes de travail et les comités, ainsi que sur les principaux contacts et sources d'information dans le domaine de l'environnement.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples
informations
Winy Curfs,
w.curfs@eipa.eu



Relations extérieures de l'UE et diplomatie européenne

Date

28-29 novembre 2011

Numéro de projet

11/310/01

Droits d'inscription

850 €

Responsables de projet

Wolfgang Koeth,
Maître de conférences

Dr Simon Duke,
Professeur

Aurélie Courtier,
Assistante de recherche

Public visé

Le séminaire s'adresse aux fonctionnaires (diplomates, fonctionnaires européens, représentants d'organisations internationales, etc.) et universitaires travaillant dans le domaine des relations extérieures de l'UE qui souhaitent approfondir et mettre à jour leur expertise en la matière.

Description

Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) introduit un nouveau niveau de diplomatie européenne en réunissant des fonctionnaires européens et des diplomates nationaux au sein d'une structure commune. Cependant, le traité de Lisbonne dispose également que le SEAE n'affecte pas la formulation et la conduite de la politique étrangère et la représentation nationale des États membres. L'objectif du séminaire est d'analyser les modèles d'interaction du SEAE avec les 27 diplomaties nationales des États membres de l'UE. Le séminaire s'intéressera non seulement à la structure du nouveau service, mais il comparera aussi les différentes traditions diplomatiques des États membres et examinera comment le SEAE trouve sa place dans ces visions nationales de la diplomatie. Le SEAE apportera-t-il une nouvelle valeur ajoutée à la diplomatie, modifiant ainsi les modèles de la diplomatie post-westphalienne ? Quelles sont les chances du SEAE d'accroître la cohérence, l'uniformité et la visibilité de l'UE comme acteur extérieur ?

Méthode

Une série de présentations, de discussions interactives et d'exercices pratiques sera proposée aux participants, qui seront encouragés à contribuer aux différentes sessions en partageant leurs points de vue et leur expertise. Des experts de haut niveau aux profils divers (universitaires et praticiens) apporteront des informations, une expertise et une analyse de qualité sur les différents sujets.

Objectifs

L'objectif du séminaire est de permettre aux participants d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine et de mieux se préparer aux défis liés à la diplomatie au niveau européen.

Lieu

Maastricht (NL)

Langues

Anglais
Français

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Mariëlle Beckers,
m.beckers@eipa.eu



Guide pratique de la politique européenne de voisinage

Date

3-4 octobre 2011

Numéro de projet

11/303/01

Droits d'inscription

850 €

Responsables de projet

Wolfgang Koeth,
Maître de conférences

Aurélie Courtier,

Assistante de recherche

Public visé

Ce séminaire est destiné aux fonctionnaires des ministères centraux et/ou d'autres autorités des États membres, ainsi qu'aux fonctionnaires des pays du voisinage, représentants de la société civile et professionnels du secteur privé qui travaillent dans le domaine de la politique européenne de voisinage (PEV) et sur les questions liées à l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

Description

Le séminaire guidera les participants dans la politique européenne de voisinage en leur offrant un aperçu exhaustif et à jour des éléments clés de la PEV. Une attention particulière sera accordée aux dernières initiatives adoptées pour les régions du Sud et de l'Est (Union pour la Méditerranée et Partenariat oriental), ainsi qu'aux instruments de financement de la PEV et à leur mise en œuvre. Certains thèmes spécifiques concernant le commerce et l'intégration économique, la réforme administrative, l'énergie, la mobilité et la sécurité seront également abordés.

Méthode

Une série de présentations, de discussions interactives et d'exercices pratiques sera proposée aux participants, qui seront encouragés à contribuer aux différentes sessions en partageant leurs points de vue et leur expertise.

Objectifs

Le séminaire examinera un large éventail de points figurant dans la politique européenne de voisinage et se penchera sur les futures évolutions et opportunités offertes par cette politique.

Lieu

Maastricht (NL)

Langues

Anglais
Français

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Dorina Claessens,
d.claessens@eipa.eu



Planification de politiques concrètes pour l'intégration des immigrants dans les États membres de l'UE

Date

24-25 février 2011

Numéro de projet

11/323/04

Droits d'inscription

750 €

Responsable de projet

Dr Katerina-Marina Kyrieri,
Chargée de cours

Public visé

Le séminaire s'adresse avant tout aux fonctionnaires des autorités nationales, régionales et locales des États membres de l'UE et des pays candidats ; aux fonctionnaires des institutions européennes ; aux professionnels du secteur privé ; aux agents des services répressifs ; aux consultants ; au personnel des ONG, instituts et groupes de réflexion ; et à toutes les autres personnes qui travaillent sur les politiques européennes de migration et d'intégration.

Méthode

Ce séminaire sera basé sur une combinaison de présentations, d'études de cas et de sessions pratiques. Il encouragera la participation active et le partage des expériences et des dilemmes rencontrés dans la mise en œuvre des politiques d'intégration. Un dossier d'information sera également fourni sur l'e-Campus de l'IEAP. Les intervenants seront des experts externes, des universitaires, des praticiens, des représentants de la société civile et des fonctionnaires des institutions européennes.

Objectifs

À la lumière de la définition de la seconde phase de l'agenda de l'UE pour l'intégration des immigrants, ce séminaire étudiera les mécanismes qui fonctionnent pour l'intégration dans l'UE. Tout en reconnaissant que l'intégration incombe principalement aux États membres, le séminaire analysera la valeur ajoutée des politiques et instruments européens dans la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, projets, programmes et initiatives à l'échelle nationale. Le séminaire abordera trois principes de base communs (PBC) sur l'intégration, en particulier ceux relatifs à : a) l'acceptation mutuelle des migrants et des sociétés d'accueil ; b) l'introduction de tests d'intégration civique ; et c) l'accès aux marchés de l'emploi, en particulier en période de récession. Il s'intéressera également à l'intégration civique et socioéconomique en pratique dans le cadre d'une approche comparative, afin de déterminer quelles politiques nationales ont été efficaces jusqu'à présent et ce qui devra être fait à l'avenir. Le séminaire encouragera l'échange d'expériences et d'informations nationales et étudiera le rôle de la société civile au niveau local lorsque des mesures d'intégration sont mises en œuvre.

Lieu
Bruxelles (BE)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples
informations
Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu



Coopération pratique en matière d'asile

Date

19-20 mai 2011

Numéro de projet

11/323/05

Droits d'inscription

750 €

Responsable de projet

Dr Katerina-Marina Kyrieri,
Chargée de cours

Public visé

Ce séminaire est destiné aux fonctionnaires des ministères de la Justice et de l'Intérieur, ainsi qu'aux législateurs en charge des questions d'asile, aux administrateurs européens et internationaux, aux autorités chargées de l'immigration et aux organes diplomatiques et consulaires. Il présente également un intérêt pour les professionnels du secteur privé, les avocats, les consultants, le personnel des ONG, instituts et groupes de réflexion, ainsi que pour les autres personnes dont le travail porte sur les politiques d'asile.

Description

Le séminaire s'intéressera au concept du régime d'asile européen commun dont la construction doit s'articuler en deux phases. L'objectif poursuivi dans la première phase était d'harmoniser les cadres juridiques des États membres sur la base de normes minimales communes. L'objectif de la seconde phase devrait être d'atteindre un niveau commun de protection plus élevé, offrant une meilleure égalité de protection dans toute l'UE et un niveau renforcé de solidarité interne dans l'UE, qui ne doit pas s'exercer aux dépens de l'aide aux pays tiers, notamment. Le séminaire sera consacré aux questions de la qualité et de l'efficacité de la procédure d'asile, et en particulier au rôle du Bureau européen d'appui en matière d'asile. Il traitera également des problèmes liés à l'application des normes européennes minimales et des implications pour les pays tiers, en illustrant les « bonnes » et « moins bonnes » pratiques, ainsi qu'en examinant l'influence des droits de l'homme dans le contexte de la Charte des droits de l'homme et de la Convention européenne des droits de l'homme.

Méthode

Le séminaire sera interactif et s'articulera autour d'exposés d'universitaires et de praticiens, d'études de cas, d'ateliers et d'un échange d'expériences nationales sur les procédures et les problèmes liés aux décisions en matière d'asile. Un dossier d'information sera également fourni sur l'e-Campus de l'IEAP.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples informations
Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu



Comprendre la signification des statistiques sur l'immigration : comparaison des données et application pratique

Date

13-14 octobre 2011

Numéro de projet

11/323/03

Droits d'inscription

690 €

Responsable de projet

Dr Katerina-Marina Kyrieri,
Chargée de cours

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires des autorités nationales, régionales et locales, consulats, autres organes publics des États membres de l'UE et pays candidats, ainsi qu'aux fonctionnaires des institutions européennes. Il présente également un intérêt pour les professionnels du secteur privé, les avocats, les consultants, le personnel des ONG, instituts et groupes de réflexion dont le travail porte sur les règles de la libre circulation, l'immigration, l'asile, l'intégration et les politiques sociales.

Description

Les données statistiques prennent de plus en plus d'importance dans le travail quotidien des fonctionnaires et des autres acteurs du secteur public chargés des questions d'immigration, d'intégration et d'asile. Les statistiques fournissent des indicateurs sur les caractéristiques des populations migrantes, de la dynamique migratoire et de la position des immigrants dans les sociétés d'accueil. Elles peuvent reposer sur des registres administratifs, constituant ainsi un outil important pour le contrôle des procédures administratives liées à la gestion des flux migratoires, de l'intégration et de l'asile, telles que des données sur l'asile, les permis de séjour, les demandes de visa, les décisions d'expulsion, la longueur des procédures, etc. En outre, les statistiques permettent d'apprécier l'impact des politiques et, en particulier, de déterminer si des objectifs politiques ont été atteints. Le séminaire s'intéressera aux concepts, définitions et analyses, et notamment aux utilisations et buts des données statistiques ainsi qu'à l'évolution du cadre européen en matière de collecte de données. Il fournira également des informations sur les besoins de données dans le cadre d'une approche comparative, des sources de données statistiques internationales et européennes disponibles, ainsi qu'une formation pratique à l'utilisation de tels outils. Plusieurs études de cas sur la collecte des données pour la migration régulière et irrégulière et les droits de l'homme seront abordées.

Méthode

Ce séminaire s'articulera autour de présentations, d'études de cas et de sessions pratiques. Il encouragera la participation active et le partage d'expériences sur les besoins de données et l'application des bases de données. Un dossier d'information sera également fourni sur l'e-Campus de l'IEAP. Les intervenants seront notamment des experts externes, des universitaires, des praticiens, des fonctionnaires des institutions européennes et des organisations internationales.

Lieu
Bruxelles (BE)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples
informations
Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu



Gestion de données pour des enquêtes pénales ou concernant les flux migratoires selon le programme de Stockholm

Date
7-8 novembre 2011

Numéro de projet
11/304/01

Droits d'inscription
750 €

Responsables de projet
Dr Katerina-Marina Kyrieri,
Chargée de cours

Nadja Long,
Chargée de cours

Public visé

Praticiens des services répressifs (police, douane et autres forces répressives nationales) et du pouvoir judiciaire (magistrats, procureurs), agents du fisc participant à des équipes d'enquête, administrateurs de l'Union européenne, autorités compétentes en matière d'immigration et autorités consulaires, fonctionnaires des ministères de la Justice et de l'Intérieur, et législateurs compétents pour les flux d'information et la gestion des données.

Description

Le développement de la criminalité transfrontalière et la suppression des frontières intérieures au sein de l'UE ont nettement renforcé la coopération transfrontalière entre les services judiciaires et répressifs, en particulier par l'échange de données. Au cours des 15 dernières années, en plus des outils bilatéraux et internationaux traditionnels, l'UE a développé un grand nombre d'« instruments régissant la collecte, le stockage ou l'échange transfrontalier de données à caractère personnel à des fins répressives ou de gestion des flux migratoires » (Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, Présentation générale de la gestion de l'information dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, COM(2010)385 final). Aujourd'hui, il est nécessaire d'étudier de façon plus approfondie ces instruments et les questions pratiques dans ce domaine pour comprendre leurs limites et les possibilités offertes.

Méthode

Le séminaire propose à la fois des exposés sur les approches nationales et européennes ainsi que des discussions et des ateliers.

Objectifs

L'objectif de ce séminaire est double : premièrement, aider les praticiens à comprendre et exploiter les possibilités existantes au niveau européen pour l'échange transfrontalier de données, mener des enquêtes, engager des poursuites ou répondre à des demandes internationales. Deuxièmement, dresser un tableau fidèle de la façon dont les instruments individuels de collecte ou de stockage de données s'intègrent dans le paysage plus vaste de la gestion des flux migratoires et de la sécurité intérieure, tout en respectant les dispositions de la Charte des droits fondamentaux.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples informations
Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu

Politique et pratique des aides d'État dans l'Union européenne : une approche intégrée et interactive

Dates

28-30 mars 2011

19-21 octobre 2011

Numéros de projet

11/312/01

11/312/04

Droits d'inscription

875 €*

Responsables de projet

Dr Phedon Nicolaides,
Professeur

Dr Mihalís Kekeleklís,
Maître de conférences

* En préalable au séminaire, l'IEAP proposera un atelier introductif. Les droits d'inscription supplémentaires pour cette journée introductive s'élèvent à 200 €.

Public visé

Fonctionnaires des administrations centrales et locales et dirigeants d'entreprises publiques participant à la formulation et à la mise en œuvre des régimes d'aides d'État. Le séminaire est également ouvert aux chefs d'entreprises susceptibles de bénéficier de ce type d'aide.

Description

Les séminaires et ateliers, d'une durée de trois jours, s'articulent autour de présentations et de discussions de groupe. Leur contenu est fixe et couvre les principes du traité, la jurisprudence et les lignes directrices de la Commission.

Méthode

Les séminaires proposent une série d'exposés, d'études de cas et de discussions de groupe pour communiquer les connaissances et favoriser le partage des expériences et l'apprentissage mutuel. Les intervenants sont des fonctionnaires des institutions européennes et des administrations des États membres, des experts de l'IEAP et des praticiens.

Objectifs

Ces séminaires visent à l'analyse approfondie de l'interprétation et de l'application des règles du traité et du règlement général d'exemption par catégorie, ainsi que des cadres, lignes directrices et communications développés par la Commission au fil des années. Les principales décisions de la Commission et les arrêts pertinents seront examinés afin de permettre aux participants de mieux appréhender les facteurs qui sous-tendent ces décisions. Les séminaires offriront également une plateforme pour la comparaison des expériences nationales en matière d'octroi d'aides d'État. Cette information est systématiquement mise à jour après chaque séminaire. En outre, un atelier introductif sera également proposé le premier jour aux participants n'ayant que peu ou pas d'expérience dans ce domaine.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples
informations
Winy Curfs,
w.curfs@eipa.eu



Séminaire avancé sur les aides d'État et Forum de Maastricht sur les aides d'État

Date

27-28 juin 2011

Numéro de projet

11/312/03

Droits d'inscription

875 €

Responsables de projet

Dr Phedon Nicolaidis,
Professeur

Dr Mihalis Kekelekis,

Maître de conférences

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Non

Pour de plus amples informations

Winy Curfs,
w.curfs@eipa.eu

Public visé

Le séminaire avancé présente un intérêt particulier pour les décideurs et les praticiens qui participent à la formulation et à la mise en œuvre des régimes d'aides d'État, ainsi que pour les juristes et les dirigeants d'entreprise opérant dans le cadre du régime communautaire des aides d'État.

Description

Le but de ce séminaire avancé est d'examiner les principaux développements intervenus récemment au niveau de la politique européenne des aides d'État, et les défis à relever dans ce domaine. S'ils veulent concevoir des régimes valables en matière d'aides d'État, les États membres doivent non seulement veiller à interpréter correctement les exigences juridiques communautaires, mais également à bien saisir l'approche adoptée par la Commission. Une analyse fondée sur des études de cas et un échange d'expériences avec des fonctionnaires des institutions européennes et des États membres s'avèrent indispensables à cette fin.

Méthode

Le séminaire avancé entend rassembler des fonctionnaires nationaux et européens de haut niveau en vue d'aborder des thèmes tels que :

- les développements politiques et juridiques dans le domaine des aides d'État ;
- la jurisprudence récente concernant la notion d'aide d'État et les procédures de notification et de récupération de ces aides ;
- le régime d'aides d'État temporaire ;
- l'évaluation économique des aides d'État, la notion de défaillance du marché et le « critère de mise en balance » ;
- les services d'intérêt économique général ;
- l'appui aux sociétés en difficulté et leur restructuration ;
- les aides d'État aux institutions financières ;
- les rapports entre les aides d'État et les marchés publics.

L'accent sera mis sur la présentation de cas concrets, sur une analyse rigoureuse et sur un échange informel d'informations et d'expériences. La langue de travail du séminaire sera l'anglais.

Objectifs

L'objet du Forum de Maastricht sur les aides d'État est de donner aux participants l'opportunité d'évoquer des problèmes communs et d'identifier des solutions potentielles. Les délibérations du Forum seront publiées dans des actes qui feront l'objet d'une large distribution.



Master Class sur les aides d'État et analyse de cas

Dates

7-8 juillet 2011
5-6 décembre 2011

Numéros de projet

11/312/07
11/312/08

Droits d'inscription

955 €

Responsables de projet

Dr Phedon Nicolaides,
Professeur

Dr Mihalís Kekelekis,
Maître de conférences

Public visé

La Master Class s'adresse aux fonctionnaires qui ont déjà une bonne maîtrise des questions d'aides d'État, mais qui souhaitent améliorer leurs connaissances et aptitudes à déterminer si une mesure publique particulière comporte une aide d'État, et à élaborer des régimes d'aides d'État compatibles avec les règles communautaires. La Master Class prend pour base les décisions importantes de la Commission et les arrêts récemment rendus par la Cour.

Description

La Master Class sera dirigée par des experts de l'IEAP spécialisés dans les aides d'État et dotés d'une vaste expérience de travail avec des administrations publiques. La langue de travail du séminaire sera l'anglais. Un dossier d'information complet sera préparé par l'IEAP à l'intention des participants.

Méthode

- Analyse de haut niveau : plusieurs cas feront l'objet d'un examen critique et approfondi.
- Aptitudes pratiques : la Master Class vise à permettre l'acquisition de connaissances qui revêtent une utilité immédiate pour l'exécution des tâches courantes des fonctionnaires en charge des aides d'État.
- Groupe restreint : le nombre de participants sera limité pour permettre une réelle interaction.
- Attention personnelle : la taille réduite du groupe garantit la possibilité de débattre de préoccupations individuelles.
- Bonnes pratiques : les participants feront un apprentissage mutuel des difficultés rencontrées et des solutions trouvées par les autorités chargées des aides d'État dans différents États membres.

Objectifs

La Master Class propose une approche innovante dans la mesure où elle invite les participants à présenter, en vue d'une discussion, des exemples de dossiers en cours. Les participants seront dès lors tenus, premièrement, d'envoyer à l'avance un résumé du cas qu'ils souhaitent présenter et, deuxièmement, de considérer comme confidentiels tous les documents et informations communiqués durant la Master Class (les cas exposés par les participants ne seront pas diffusés en dehors de l'IEAP). Le nombre de participants sera limité à un maximum de 15 personnes en vue de faciliter la discussion et d'optimiser les effets d'apprentissage. La priorité sera donnée à des candidats ayant participé aux séminaires sur les aides d'État.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples
informations
Winy Curfs,
w.curfs@eipa.eu



Développements récents en matière d'aides d'État concernant les autorités régionales et locales

Date
24-25 janvier 2011

Numéro de projet
11/312/11

Droits d'inscription
875 €

Responsables de projet
Dr Phedon Nicolaidis,
Professeur

Dr Mihalis Kekelekis,
Maître de conférences

Public visé

Le séminaire intéressera particulièrement les décideurs et les praticiens qui participent à la formulation et à la mise en œuvre des régimes d'aides d'État au niveau régional et local, ainsi que les juristes et les dirigeants d'entreprise opérant dans le cadre du régime communautaire des aides d'État.

Description

L'Union européenne a développé un système élaboré de règles et procédures pour empêcher les autorités publiques d'avoir recours aux aides d'État pour appuyer des entreprises inefficaces et proposer des incitations inéquitables pour attirer les capitaux. Ces règles s'appliquent également aux mesures des autorités régionales et locales qui, simultanément, sont confrontées à des problèmes économiques et sociaux spécifiques. L'objectif de ce séminaire est d'étudier comment les règles en matière d'aides d'État affectent les politiques au niveau régional et local, ainsi que les récentes évolutions de la législation et de la pratique en matière d'aides d'État, qui concernent les autorités locales et régionales. Si elles veulent concevoir des régimes valables en matière d'aides d'État, les autorités publiques des États membres doivent non seulement veiller à interpréter correctement les exigences juridiques communautaires, mais également à bien saisir l'approche adoptée par la Commission européenne.

Méthode

Ce séminaire s'articulera autour de présentations, d'études de cas et de groupes de travail. Les exposés seront réalisés par des experts de l'IEAP, des fonctionnaires de la Commission et des représentants nationaux. Les participants recevront un dossier complet et des documents de référence.

Objectifs

Le séminaire réunira des fonctionnaires régionaux et locaux de toute l'UE pour traiter de sujets tels que :

- la notion d'aide d'État et la façon dont elle s'applique aux mesures régionales/locales ;
- les obligations des autorités régionales et locales en matière d'aides d'État ;
- la coordination de l'octroi des aides ;
- la vente des terrains publics ;
- la définition et la rémunération des services d'intérêt économique général (SIEG) ;
- les possibilités d'aides d'État dans les projets de régénération urbaine et l'ingénierie financière.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples informations
Winy Curfs,
w.curfs@eipa.eu



Services d'intérêt économique général (SIEG) et aides d'État

Date

26-27 septembre 2011

Numéro de projet

11/312/10

Droits d'inscription

815 €

Responsables de projet

Dr Phedon Nicolaidis,
Professeur

Dr Ioana Eleonora Rusu,
Assistante de recherche

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires des autorités publiques et des institutions européennes, ainsi qu'aux consultants et professionnels du secteur privé chargés des aides d'État. Cependant, il intéressera également toutes les personnes participant à la formulation et à la mise en œuvre des SIEG et exerçant des obligations de service public correspondantes.

Description

Ce séminaire vise à l'analyse approfondie de l'interprétation et l'application des dispositions du traité et des documents législatifs de la Commission, ainsi que de la jurisprudence développée par la Cour dans ce domaine. Le séminaire couvrira notamment les sujets suivants :

- les développements politiques et juridiques dans le domaine des SIEG ;
- les rapports entre les aides d'État et le financement public des SIEG ;
- une analyse approfondie des critères d'Altmark ;
- l'application des critères d'Altmark dans les décisions de la Commission et les arrêts de la Cour (par ex. BUPA) ;
- l'article 106, paragraphe 2, et le paquet SIEG pertinent (c'est-à-dire la décision de la Commission et le cadre) ;
- l'application sectorielle de l'article 106, paragraphe 2 (par ex. logement social, services postaux, transport public).

Méthode

Une série de présentations, d'études de cas et de groupes de travail sera proposée aux participants. Les exposés seront réalisés par des experts de l'IEAP, des fonctionnaires de la Commission et des représentants nationaux. Les participants recevront un dossier complet et des documents de référence.

Objectifs

Ce séminaire de deux jours vise à permettre aux participants d'acquérir une connaissance approfondie de la notion de SIEG et de partager des expériences concernant les problèmes et difficultés rencontrés dans l'application et la mise en œuvre des SIEG au niveau national. Il a également pour objectif de donner aux participants des compétences analytiques en matière de conception et de mise en œuvre des régimes correspondants, conformément aux règles relatives aux aides d'État.

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Non

Pour de plus amples informations

Winy Curfs,
w.curfs@eipa.eu



Les procédures et l'application des règles en matière d'aides d'État et le système SANI

Date
23 novembre 2011

Numéro de projet
11/312/05

Droits d'inscription
800 €*

Responsables de projet
Dr Phedon Nicolaidis,
Professeur

Dr Mihalis Kekelekis,
Maître de conférences

* En préalable au séminaire, l'IEAP vous proposera un atelier introductif sur les principes des aides d'État. Les droits d'inscription supplémentaires pour cette journée introductive s'élèvent à 200 €.

Public visé

Le séminaire vise à répondre aux besoins des cadres moyens et supérieurs aux différents niveaux de l'administration et des autorités locales, des fonctionnaires des entreprises publiques, des représentants des associations commerciales et professionnelles, des juristes et des économistes.

Description

Le séminaire a pour but de faire l'analyse approfondie de l'interprétation et de l'application de ces règles de procédure. Il examinera de près des thèmes tels que la récupération des aides, qui constitue un point faible de l'application, les droits des tiers et l'application des règles régissant les aides d'État par les juridictions nationales. Le séminaire se veut également une plateforme pour la comparaison des expériences nationales concernant les dispositions administratives relatives à la notification et à l'enregistrement des aides, et l'exécution des décisions en matière de récupération. Un exercice en groupe est également prévu, qui portera sur l'appréciation de cas combinant aides d'État et Fonds structurels. Enfin, le séminaire proposera – en coopération avec la Commission européenne – une formation à vocation pratique axée sur le processus de notification.

Méthode

Ce séminaire propose une série d'exposés, d'études de cas et de discussions de groupe pour communiquer les connaissances et favoriser le partage des expériences et l'apprentissage mutuel. Les intervenants sont des fonctionnaires des institutions européennes et des administrations des États membres, des experts de l'IEAP et des praticiens.

Objectifs

Cette formation sera assurée par des fonctionnaires de la Commission et des représentants nationaux. Outre une présentation du système SANI, qui pose (encore) des problèmes pratiques aux utilisateurs, le séminaire fera le point sur les principales questions et difficultés rencontrées lors de la réception/gestion d'une notification. Les fonctionnaires de la Commission présenteront les objectifs de la Commission dans le cadre de propositions de bonnes pratiques. Par ailleurs, des représentants des administrations nationales feront part de leurs expériences et points de vue concernant ce processus.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples informations
Winy Curfs,
w.curfs@eipa.eu



Les aides d'État pour la protection de l'environnement

Date

17-18 février 2011

Numéro de projet

11/312/06

Droits d'inscription

795 €

Responsable de projet

Maria Kleis,
Chargée de recherche

Public visé

Fonctionnaires des ministères centraux et régionaux et/ou d'autres autorités en charge des questions de protection de l'environnement, et gestionnaires d'entreprises publiques ou privées appelés à participer à la formulation et à la mise en œuvre de régimes d'aides d'État dans le domaine de l'environnement.

Description

Ce séminaire de deux jours présente le nouvel encadrement communautaire des aides d'État pour la protection de l'environnement, ainsi que les objectifs et les développements de la politique environnementale de l'Union européenne. L'introduction sera suivie de l'analyse approfondie des « feed-in tariffs » (systèmes nationaux de soutien aux énergies renouvelables) et de l'écotaxe.

Méthode

Le séminaire combine différentes méthodes de formation. Les exposés seront faits par des experts de l'IEAP, des fonctionnaires de la Commission et des représentants des États membres. Les intervenants ont des expériences différentes afin d'apporter des visions et perspectives diverses. Le séminaire comprend un atelier avec plusieurs études de cas.

Objectifs

Le séminaire permettra aux participants d'acquérir une connaissance approfondie du nouvel encadrement communautaire pour la protection de l'environnement et des politiques environnementales qui lui sont associées.

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Non

Pour de plus amples informations

Winy Curfs,
w.curfs@eipa.eu



Les aides d'État dans le secteur du transport

Date

30-31 mai 2011

Numéro de projet

11/312/09

Droits d'inscription

815 €

Responsables de projet

Dr Mihalis Kekelelis,
Maître de conférences

Dr Ioana Eleonora Rusu,
Assistante de recherche

Public visé

Fonctionnaires des ministères centraux et/ou d'autres autorités en charge des questions de transport, et gestionnaires d'entreprises publiques ou privées appelés à participer à la formulation et à la mise en œuvre de régimes d'aides d'État dans ce secteur. Le séminaire est également ouvert aux dirigeants d'entreprises privées susceptibles de bénéficier de ce type d'aide.

Description

Ce séminaire de deux jours décrit les objectifs et les développements dans le secteur du transport, et aborde l'application des principes de base définis dans la législation communautaire relative aux aides d'État. Cette présentation sera suivie de l'analyse détaillée d'un certain nombre de thèmes tels que le règlement 1370/2007 et les récentes expériences concernant son application, les nouvelles lignes directrices concernant les aides d'État aux entreprises ferroviaires, le concept d'opérateur interne et la jurisprudence pertinente, la notion de compensation d'obligations de service public et sa méthode de calcul. Par ailleurs, le séminaire présentera plusieurs expériences nationales concernant le financement du matériel roulant, des bus et de l'infrastructure de transport.

Méthode

Le séminaire combine différentes méthodes de formation. Les exposés seront faits par des experts de l'IEAP, des fonctionnaires de la Commission et des représentants des États membres. Les intervenants ont des expériences différentes afin d'apporter des visions et perspectives diverses. Chacun des intervenants aura également préparé une documentation complète à distribuer aux participants, tandis que l'IEAP leur fournira le dossier d'information dont ils auront besoin pour le séminaire.

Objectifs

Ce séminaire a pour but de permettre aux participants d'acquérir une connaissance approfondie de la notion d'aide d'État dans le secteur du transport. Il devrait familiariser les fonctionnaires avec l'approche adoptée par la Commission vis-à-vis de certaines aides d'État et avec les expériences d'autres États membres dans ce domaine. Le séminaire se penchera plus particulièrement sur les développements récents en la matière.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples
informations
Winy Curfs,
w.curfs@eipa.eu



Développer la réserve de projets dans le cadre des Fonds structurels européens

Date

2-4 mars 2011

Numéro de projet

11/302/02

Droits d'inscription

950 €

Responsable de projet

Robin Smail,
Expert

Public visé

Responsables et directeurs de programme, gestionnaires et concepteurs de projet, et autres fonctionnaires des administrations centrales, régionales et locales participant à la mise en œuvre de projets et programmes des Fonds structurels. Le séminaire s'adresse également aux partenaires économiques et sociaux impliqués dans le développement de projets relevant des Fonds structurels, tels que les ONG, les établissements d'enseignement supérieur et les représentants d'employeurs.

Description

Cette formation de trois jours comprendra des présentations illustrées, des discussions de groupe et des ateliers. Elle proposera un guide étape par étape du développement de projet, tant du point de vue des responsables de programme que des sponsors de projet. Elle examinera comment développer des projets, depuis l'établissement des priorités et possibilités, et les questions de planification et de procédure, jusqu'à la conception d'idées de projets et la création de partenariats, au financement, au montage de dossiers et de demandes, aux stades successifs du développement des projets et aux techniques de leur évaluation ex ante (y compris une introduction à l'analyse coûts-avantages), à la mise au point d'indicateurs, et à la marche à suivre pour obtenir la sélection d'un projet. Le séminaire abordera également les responsabilités et les tâches requises pour gérer un projet et le mener à bien, ainsi qu'un certain nombre d'outils de gestion.

Méthode

Série de présentations par des praticiens régionaux, des experts-conseils et des fonctionnaires de l'UE. Toutes les sessions comprendront un temps de questions-réponses et les participants seront encouragés à prendre part à des discussions et échanges d'expériences. Mini-ateliers et exercices seront autant d'occasions de simuler des aspects essentiels et d'apporter une vision claire des bonnes pratiques dans les principaux domaines concernés.

Objectifs

À la fin du séminaire, les participants auront une meilleure compréhension des conditions requises pour créer de bons projets et augmenter leurs chances de voir leur projet sélectionné ; ils auront également acquis les bases d'une bonne gestion de projet. Du côté des autorités de gestion, les participants auront une vision plus claire de la manière de constituer une réserve valable et un flux régulier de projets de qualité.

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Marielle Beckers,
m.beckers@eipa.eu



Évaluation et suivi des Fonds structurels européens

Date
13-14 octobre 2011

Numéro de projet
11/302/05

Droits d'inscription
875 €*

Responsable de projet
Robin Smail,
Expert

* En préalable au séminaire, l'IEAP proposera une introduction de base à l'évaluation et aux indicateurs des Fonds structurels européens. Cette journée introductive aura lieu pour autant que la demande soit suffisante. Les droits d'inscription supplémentaires pour cette journée introductive s'élèvent à 200 €.

Public visé

Responsables et directeurs de programme, fonctionnaires des administrations centrales, régionales et locales, gestionnaires et concepteurs de projet participant à la mise en œuvre de projets et programmes des Fonds structurels. Ce séminaire s'adresse également aux partenaires économiques et sociaux impliqués dans le processus des Fonds structurels, tels que les ONG, les établissements d'enseignement supérieur et les représentants d'employeurs.

Description

Ce séminaire en deux étapes propose une journée facultative d'introduction à l'intention des débutants et de ceux qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances, suivie d'un programme de deux jours à l'intention de tous les praticiens. L'ensemble de la formation couvrira le cycle d'évaluation, les principaux éléments de l'évaluation des programmes en cours et achevés (ex post), un récapitulatif des éléments de l'évaluation ex ante, les techniques d'appréciation ex ante des projets (y compris une introduction à l'analyse coûts-avantages), le développement d'indicateurs, les systèmes de suivi des programmes et projets et la quantification des programmes. Elle couvrira également l'examen des exigences formulées dans les règlements officiels et passera en revue les instruments de soutien fournis par la Commission et d'autres organes.

Méthode

Série de présentations par des praticiens régionaux, des experts-conseils et des fonctionnaires de l'UE. Les participants seront également encouragés à prendre part à des discussions et échanges d'expériences. Mini-ateliers et exercices seront autant d'occasions de simuler des aspects essentiels du suivi et de l'évaluation, et d'apporter une vision claire des bonnes pratiques dans les principaux domaines concernés.

Objectifs

À l'issue du séminaire, les participants auront acquis une bonne compréhension des exigences de suivi et d'évaluation liées à la politique régionale et de cohésion européenne. Les participants disposeront aussi d'instruments pratiques généraux pour l'évaluation de projets et de programmes, le suivi des systèmes et les analyses d'impact.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples informations
Marielle Beckers,
m.beckers@eipa.eu



Mise en œuvre du règlement sur les Fonds structurels 2007-2013

Date

19-20 mai 2011

Numéro de projet

11/302/03

Droits d'inscription

875 €

Responsable de projet

Robin Smail,
Expert

Public visé

Le séminaire s'adresse à tous les acteurs économiques concernés par le processus décisionnel et de mise en œuvre des Fonds structurels, y compris les autorités de gestion, les fonctionnaires et représentants nationaux, régionaux et locaux, les organismes participant au développement économique (agences de développement régional, par exemple), les établissements d'enseignement et de formation, et d'autres partenaires locaux tels que les ONG et les associations communautaires.

Description

Ce séminaire de deux jours sera consacré aux divers aspects des programmes opérationnels en cours. Les différentes sessions approfondiront l'étude des règles financières et de programmation en vigueur, en mettant l'accent sur les modifications apportées aux procédures de gestion financière, de contrôle financier et d'audit ; les modifications apportées aux règles en matière d'évaluation et de suivi ; et les nouvelles règles relatives aux aides d'État à finalité régionale. Le séminaire s'intéressera également à la méthode utilisée pour déterminer les priorités et la mesure de l'avancement et de la réussite des programmes (indicateurs), ainsi qu'à la nécessité de renforcer la réserve de projets.

Méthode

Série de présentations illustrées faites par des fonctionnaires de la Commission européenne, des praticiens régionaux et des experts-conseils. Le temps sera largement laissé aux sessions de questions-réponses, aux discussions et aux échanges d'expériences. Une table ronde d'experts et un atelier pratique sur les indicateurs seront également proposés.

Objectifs

À l'issue du séminaire, les participants seront en mesure de mieux comprendre les modalités d'application du règlement actuel, y compris les procédures détaillées de gestion et les bonnes pratiques d'exécution, et se seront familiarisés avec l'utilisation d'outils servant à mesurer l'impact des interventions.

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Oui
* en partie

Pour de plus amples informations

Marielle Beckers,
m.beckers@eipa.eu



Gestion financière des Fonds structurels de l'UE

Dates 11-12 avril 2011 29-30 septembre 2011 1 ^{er} -2 décembre 2011	Public visé Ce séminaire s'adresse aux praticiens issus des administrations nationales et régionales, ainsi que d'autres organismes publics des États membres de l'UE et des pays associés, qui travaillent dans le domaine des Fonds structurels.
Numéros de projet 11/302/01 11/302/04 11/302/06	Description Parmi les intervenants figureront de hauts représentants des institutions européennes, et notamment de la Commission européenne, mais aussi des représentants des autorités de plusieurs États membres. Le séminaire s'appuiera également sur des études de cas afin d'encourager les participants à échanger des exemples pratiques de leur expérience en matière de gestion des Fonds structurels européens.
Droits d'inscription 850 €	Méthode Le séminaire étant axé sur une approche participative, les participants seront amenés à contribuer activement aux discussions qui jalonnent le programme. Ils auront en outre de nombreuses occasions informelles d'échanger leurs points de vue sur les sujets abordés par le séminaire, avec les différents intervenants et entre eux.
Responsables de projet Martin Unfried, Expert Robin Smail, Expert	Objectifs L'objectif de ce séminaire est double : <ul style="list-style-type: none">• réunir des praticiens travaillant au niveau européen, national et régional, ainsi que des experts universitaires, afin de favoriser le partage d'expériences et d'identifier des exemples de bonnes pratiques en matière de gestion financière des Fonds structurels dans différents États membres ;• débattre des méthodes d'application des règles de gestion financière telles que les règles d'éligibilité, les contrôles financiers, les différents taux de cofinancement et les questions liées aux aides d'État. Le séminaire examinera la situation selon les nouvelles règles en les comparant si nécessaire avec l'ancienne réglementation.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Oui
* en partie

Pour de plus amples
informations
Marielle Beckers,
m.beckers@eipa.eu



Comités de suivi des programmes des Fonds structurels européens

Date

9-10 juin 2011

Numéro de projet

11/322/02

Droits d'inscription

825 €

Responsable de projet

Marco Lopriore,
Maître de conférences

Public visé

Le séminaire est destiné à tous les acteurs concernés par les comités de suivi des programmes des Fonds structurels, y compris les fonctionnaires et représentants nationaux, régionaux et locaux, les partenaires sociaux, les organismes participant au développement économique et social, les établissements d'enseignement et de formation, et d'autres partenaires locaux parmi lesquels les ONG, les associations communautaires et les chambres de commerce. Il intéressera également les responsables de la gestion de programmes financés par des fonds européens dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et autres.

Description

Ce séminaire se penche sur le fonctionnement des comités de suivi des programmes et met en évidence leur rôle essentiel pour la bonne exécution des interventions des Fonds structurels au cours de la période 2007-2013. Leurs tâches sont définies à l'article 65 du règlement général n° 1083/2006. Le séminaire s'articule autour des grands axes suivants : comment assurer la qualité et l'efficacité des programmes opérationnels ; comment améliorer les procédures décisionnelles en matière d'approbation de projets, et de critères de sélection en particulier ; comment favoriser les mesures d'évaluation, de suivi et de correction ; comment établir un lien avec les sous-comités régionaux et thématiques ; et comment améliorer le fonctionnement général et la composition des comités de suivi des programmes, de même que leur partenariat avec les acteurs socio-économiques et la société civile.

Méthode

Série de présentations illustrées faites par des fonctionnaires de la Commission européenne, des praticiens régionaux et des experts-conseils. Le temps sera largement laissé aux sessions de questions-réponses, aux discussions et aux échanges d'expériences.

Objectifs

À l'issue du séminaire, les participants seront en mesure de mieux comprendre la manière dont les comités de suivi des programmes peuvent remplir leur rôle et contribuer à la qualité et à l'efficacité des interventions des Fonds structurels.

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu



Utiliser les Fonds structurels et de cohésion européens de façon efficace dans les partenariats public-privé – Défis et opportunités

Date
14-15 novembre 2011

Numéro de projet
11/302/07

Droits d'inscription
950 €

Responsables de projet
Michael Burnett,
Expert

Robin Smail,
Expert

Public visé

L'atelier intéressera particulièrement les personnes qui envisagent d'utiliser, ou qui utilisent déjà, les Fonds structurels et de cohésion européens pour mettre en œuvre des projets PPP. Il s'agit notamment des décideurs, des fonctionnaires des autorités de gestion et autres services, des prestataires de services du secteur privé, des bailleurs de fonds et des conseillers professionnels dans les États membres de l'UE, les pays candidats et au-delà. Le séminaire s'adresse également aux universitaires et aux fonctionnaires des organisations européennes.

Description

Les projets PPP continueront vraisemblablement de jouer un rôle essentiel dans la réduction du déficit en matière d'infrastructure de l'UE et les Fonds structurels européens peuvent contribuer de manière significative à leur financement. Toutefois, ce rôle est resté très limité jusqu'à présent. Cet atelier pour praticiens vise à présenter et évaluer le rôle actuel et futur des partenariats public-privé dans la modernisation de l'infrastructure européenne et la prestation de services publics, ainsi que le rôle des Fonds structurels européens dans le soutien à ce processus. Il mettra en évidence les différentes procédures à suivre dans l'attribution de contrats PPP et l'obtention du cofinancement européen, soulignant les questions clés qui doivent être traitées en même temps pour livrer un projet. L'atelier abordera les aspects économiques, financiers, opérationnels et juridiques dans le but d'utiliser les expériences actuelles comme outil de développement d'une évaluation commune des risques, défis et opportunités découlant de l'utilisation des Fonds structurels européens pour des projets PPP. Il présentera les expériences de plusieurs pays et secteurs et des institutions européennes.

Méthode

Présentations, discussions plénières et échanges d'expériences de différents pays.

Objectifs

Cet atelier vise à permettre aux participants d'appréhender les règles associées à l'attribution des Fonds structurels européens pour un cofinancement et des contrats PPP. Il examinera également quand et comment appliquer les deux procédures pour garantir le déroulement optimal des projets PPP.

Lieu
Maastricht (NL)

Langue
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples informations
Mariëlle Beckers
m.beckers@eipa.eu



Obtenir de meilleurs résultats grâce au Fonds social européen 2007-2013

Dates

31 mars - 1^{er} avril 2011
27-28 octobre 2011

Numéros de projet

11/322/01
11/322/03

Droits d'inscription

825 €

Responsable de projet

Marco Lopriore,
Maître de conférences

Public visé

Le séminaire s'adresse à tous les acteurs participant au processus de mise en œuvre du Fonds social européen (FSE), y compris les fonctionnaires et représentants nationaux, régionaux et locaux, les partenaires sociaux, les organismes participant au développement économique et social, les établissements d'enseignement et de formation, et d'autres partenaires locaux parmi lesquels les ONG, les associations communautaires et les chambres de commerce.

Description

Le séminaire portera sur les divers aspects liés aux Fonds structurels au cours de la cinquième année de mise en œuvre de la période de programmation 2007-2013. Plusieurs sessions seront organisées sur la gestion axée sur les résultats, les questions liées à la mise en œuvre, telles que les priorités horizontales, les options simplifiées en matière de coûts, la transnationalité et les subventions globales du FSE pour le développement des PME et l'anticipation des besoins du marché du travail. En outre, la mise en œuvre des nouvelles priorités du FSE, comme le développement des capacités administratives pour les administrations publiques et les partenaires socio-économiques, ainsi que l'ingénierie financière au sein du FSE, seront abordées.

Méthode

Série de présentations illustrées faites par des fonctionnaires de la Commission européenne, des praticiens régionaux et des experts-conseils. Le temps sera largement laissé aux sessions de questions-réponses, aux discussions et aux échanges d'expériences.

Objectifs

À l'issue du séminaire, les participants seront en mesure de mieux appréhender la mise en œuvre des règles du FSE et de développer et soutenir des projets complexes.

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Brechtje Adriaanse,
b.adriaanse@eipa.eu



C Gestion de la qualité dans le secteur public



Le feed-back externe sur l'application du CAF et le label de l'utilisateur CAF : formation à l'intention des acteurs du feed-back externe

Date 13-14 janvier 2011	Public visé La nouvelle procédure de feed-back externe sur l'application du CAF requiert des personnes (les acteurs du feed-back externe) capables de juger l'auto-évaluation avec le CAF et son impact sur une organisation, fournissant ainsi un retour d'informations utile. Les acteurs du feed-back externe doivent avoir de solides connaissances et une vaste expérience des processus de gestion et de changement dans les organisations du secteur public. Ils peuvent acquérir les compétences nécessaires auprès de nombreuses sources, notamment dans le cadre de l'expérience professionnelle, d'une précédente expérience d'évaluation (avec le CAF ou l'EQFM) ou d'une formation initiale ou continue.
Numéros de projet 11/206/10	
Droits d'inscription 800 €	
Responsables de projet Patrick Staes, Expert national détaché Nick Thijs, Chargé de cours	Description Depuis le lancement du CAF en 2000, sa mise en œuvre et son utilisation sont passées d'une auto-évaluation (bien diagnostiquer l'organisation) à la réalisation d'améliorations sur la base de ce diagnostic. Cependant, les organisations qui appliquent le CAF veulent également connaître les résultats de leurs efforts et attendent un retour d'informations. La procédure de feed-back externe sur l'application du CAF a été créée par les États membres de l'UE pour donner ce retour aux organisations. Cette procédure, à la disposition des utilisateurs du CAF, vise à vérifier (à travers une évaluation externe) la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du CAF. Le retour d'informations est donné par des pairs et/ou experts externes : les acteurs du feed-back externe sur l'application du CAF. Pour être sélectionnés par un organisateur national comme acteurs de ce processus, les candidats doivent suivre une formation agréée.
Lieu Maastricht (NL)	Méthode Le séminaire s'articule autour de présentations, d'études de cas spécifiques, d'échanges d'expériences et de discussions interactives dans le cadre d'ateliers et de sessions plénières.
Langue Anglais	Objectifs À l'issue du séminaire, les participants seront en mesure : <ul style="list-style-type: none">• d'analyser l'application du CAF tout au long du processus d'auto-évaluation et des actions d'amélioration, ainsi que de déterminer si l'organisation met en œuvre les valeurs de la qualité totale ;• de fournir un retour d'informations et des suggestions sur la mise en œuvre du CAF, ses forces, ses faiblesses et les pistes d'amélioration ;• d'appuyer et de renouveler la volonté de l'organisation de travailler sur le développement de la qualité totale et de l'auto-évaluation à l'aide du modèle CAF ;• de se porter candidat au poste d'acteur du feed-back externe sur l'application du CAF dans leur pays.
Exportable Non	
Pour de plus amples informations Ann Stoffels, a.stoffels@eipa.eu	



Le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) et le tableau de bord prospectif (BSC)

Date

15-17 juin 2011

Numéro de projet

11/206/01

Droits d'inscription

990 €

Responsables de projet

Patrick Staes,
Expert national détaché

Nick Thijs,

Chargé de cours

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Ann Stoffels,
a.stoffels@eipa.eu

Public visé

Formateurs, responsables qualité et gestionnaires du changement qui ont pour tâche d'introduire des techniques de gestion de la qualité et des outils de gestion dans le secteur public (ministères, agences, administrations régionales et locales, éducation, police, soins de santé, etc.).

Description

Le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) est un outil de gestion de la qualité totale inspiré du modèle d'excellence de la Fondation européenne pour la gestion de la qualité et du modèle de l'Université des Sciences administratives de Speyer (Allemagne). Spécialement conçu pour favoriser le développement de la qualité totale dans les organisations du secteur public, il prend pour point de départ l'auto-évaluation de leurs performances. Depuis le lancement de la première version en 2000 et des versions révisées en 2002 et en 2006, plus de 2 000 organisations ont mis en œuvre ce modèle dans toute une série de pays européens. Durant cette période, le tableau de bord prospectif (BSC) a été introduit dans le secteur public et progressivement adapté. Il est aujourd'hui largement utilisé. Cette formation examinera les deux outils, comparera leurs spécificités et étudiera la meilleure façon de les utiliser. Faut-il appliquer le CAF en combinaison avec le BSC ou les utiliser séparément afin d'optimiser leurs avantages respectifs ? Dans ce cas, comment les deux modèles peuvent-ils se compléter ? S'appuyant sur l'exemple de différents pays, le séminaire montrera l'importance de ces outils pour l'amélioration de la performance des organisations du secteur public.

Méthode

Le séminaire s'articule autour de présentations, d'études de cas spécifiques, d'échanges d'expériences et de discussions interactives dans le cadre d'ateliers et de sessions plénières.

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de mieux comprendre :

- le modèle qualité CAF 2006 proprement dit, le processus d'auto-évaluation et l'impact sur l'organisation ;
- le tableau de bord prospectif tel qu'il est appliqué dans le secteur public ;
- les principales différences en termes d'approche, de processus et de bénéfices ;
- les traits communs ;
- comment combiner les deux outils.

Les participants seront dès lors mieux préparés à mettre en œuvre le CAF et le BSC dans les organisations du secteur public.



Gestion de la qualité dans le secteur public : le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) en pratique

Date
22-23 septembre 2011

Numéro de projet
11/602/01

Droits d'inscription
800 €

Responsables de projet
Gracia Vara Arribas,
Expert

Patrick Staes,
Expert national détaché

Public visé

Formateurs, responsables qualité et gestionnaires du changement qui ont pour tâche d'introduire des techniques de gestion de la qualité dans le secteur public (ministères, agences, administrations régionales et locales, éducation, police, soins de santé, etc.).

Description

Le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) est un outil de gestion de la qualité totale spécialement conçu pour favoriser le développement de la qualité totale dans les organisations du secteur public, qui prend pour point de départ l'auto-évaluation de leurs performances. Depuis le lancement de la première version en 2000 et des versions révisées en 2002 et en 2006, plus de 2 000 organisations ont mis en œuvre ce modèle dans toute une série de pays européens. Cette formation reposera sur la version CAF 2006 et proposera une analyse plus approfondie de différents aspects tels que :

- comment adapter le processus d'auto-évaluation à votre propre organisation ;
- le développement de plans d'action et d'amélioration ;
- la présentation de plans de formation sur le CAF ;
- l'utilisation efficace d'outils électroniques pour la mise en œuvre du CAF ;
- le rôle du Centre de ressources CAF de l'IEAP.

Méthode

Le séminaire s'articule autour de présentations, d'études de cas spécifiques, d'échanges d'expériences et de discussions interactives dans le cadre d'ateliers et de sessions plénières.

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de mieux comprendre :

- le modèle qualité CAF 2006 proprement dit et le processus d'auto-évaluation ;
- comment mettre en place une formation au niveau national, régional ou de l'organisation ;
- comment lancer des actions d'amélioration à court, moyen et long terme ;
- les avantages des outils électroniques, des bases de données et du « benchlearning » ;
- le soutien qu'ils peuvent recevoir de la part du Centre de ressources CAF de l'IEAP.

Ils seront mieux préparés à mettre en œuvre le CAF dans leur propre pays et leur organisation, ou à aider d'autres organisations dans cette démarche.

Lieu
Barcelone (ES)

Langues
Anglais
Espagnol

Exportable
Oui

Pour de plus amples informations
Ann Stoffels,
a.stoffels@eipa.eu
Marta Gràcia
m.gracia@eipa.eu



Gestion de la performance dans le cadre de la gestion de la qualité totale

Date

7-9 décembre 2011

Numéro de projet

11/206/04

Droits d'inscription

990 €

Responsables de projet

Patrick Staes,
Expert national détaché

Nick Thijs,

Chargé de cours

Public visé

Cadres moyens et supérieurs, ainsi que responsables qualité et gestionnaires du changement qui souhaitent et/ou ont pour tâche d'introduire des techniques de gestion de la qualité et outils de gestion dans le secteur public (ministères, agences, administrations régionales et locales, éducation, police, soins de santé, etc.).

Description

La gestion de la performance dans l'administration publique ne date pas d'hier et elle a vraisemblablement un bel avenir devant elle. Mais cela ne signifie pas qu'elle n'ait pas son lot de problèmes. Les praticiens, les consultants en gestion et les universitaires ont recherché des solutions en réponse à la nature paradoxale et souvent problématique de la gestion de la performance. Les nouvelles réformes de la gestion publique dans le monde ont amené toute une série de pratiques en matière de gestion et de mesure de la performance. Progressivement, la gestion de la performance est devenue une partie intégrante des méthodes modernes de gouvernance. Le terme « performance » lui-même admet différentes interprétations, sans parler de la façon dont les organisations du secteur public peuvent gérer cette performance, c'est-à-dire comment définir des objectifs, en contrôler l'exécution et évaluer les résultats ? Ce séminaire de trois jours sera consacré à la performance organisationnelle. Des experts et des praticiens présenteront leurs positions et expériences dans ce domaine. Les participants seront invités à débattre de leurs réalisations (services et produits fournis) et de leurs résultats (impact sur la société), ainsi que du mode de gestion de l'organisation pour atteindre ces résultats. « Indicateurs » est souvent le mot magique. Cependant, la mesure (et la gestion) de la performance correspond-elle à la création d'un ensemble d'indicateurs et à la collecte de données, ou l'enjeu est-il plus grand ? Ces questions et bien d'autres seront posées pendant le séminaire et des réponses y seront apportées.

Méthode

Le séminaire s'articule autour de présentations, d'études de cas spécifiques, d'expériences et de discussions interactives dans le cadre d'ateliers et de sessions plénières.

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de mieux comprendre :

- les aspects essentiels de la mesure et de la gestion de la performance dans le secteur public ;
- les raisons qui justifient l'utilisation de la mesure de la performance ;
- comment mettre en place un système efficace de mesure de la performance dans une organisation du secteur public.

Lieu

Maastricht (NL)

Langue

Anglais

Exportable

Non

Pour de plus amples informations

Ann Stoffels,
a.stoffels@eipa.eu



D Droit de l'UE



De l'e-Justice à l'e-Justice européenne : l'électronique au service de la justice dans l'Union européenne

Date
28-29 mars 2011

Numéro de projet
11/503/01

Droits d'inscription
725 €

Responsable de projet
Nadja Long,
Chargée de cours

Public visé

Magistrats, juristes privés, fonctionnaires nationaux, internationaux et communautaires qui souhaitent en savoir davantage sur l'utilisation des nouvelles technologies dans le secteur de la justice.

Description

Les applications de la technologie électronique ne cessent de s'étendre dans le domaine de la justice : elles vont aujourd'hui du simple accès aux informations juridiques via Internet à la possibilité de communiquer en ligne avec des personnes concernées par une procédure judiciaire. L'utilisation des technologies de l'information à l'échelle nationale, de l'Union européenne, ou encore internationale, facilite le travail en réseau au niveau de la justice tout en rendant le système de justice plus accessible aux citoyens, aux opérateurs économiques et aux praticiens du droit. Le citoyen n'est plus un rouage passif du système, puisqu'il peut désormais accéder aisément et directement aux procédures. Au niveau de l'Union européenne, un pas important a été franchi avec l'adoption, lors du Conseil « Justice et Affaires intérieures » des 27 et 28 novembre 2008, du Plan d'action relatif à l'e-Justice européenne visant à structurer les travaux dans ce domaine et à fixer des priorités de réalisation. Le cadre de coordination nécessaire est aujourd'hui défini et la stratégie indispensable, dotée d'objectifs concrets, d'un plan d'action et d'un calendrier, est actuellement mise en place, la première étape étant l'établissement du Portail e-Justice européen.

Méthode

Présentations, discussions et travail en ligne.

Objectifs

L'objectif de ce séminaire est triple :

- offrir une vue d'ensemble de l'utilisation de l'électronique dans le secteur de la justice (non seulement par les États membres mais également au niveau international) ;
- débattre d'exemples concrets et partager les bonnes pratiques au niveau européen et international ;
- donner un aperçu pratique du Portail e-Justice européen.

Lieu
Luxembourg (LU)

Langue
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples informations
Juliette
Mollicone-Boussuge,
j.boussuge@eipa.eu



Garantir que le crime ne paie pas : qui fait quoi et comment dans l'Union européenne ?

Date

9-10 juin 2011

Numéro de projet

11/551/01

Droits d'inscription

725 €

Responsable de projet

Nadja Long,
Chargée de cours

Public visé

Praticiens des services répressifs (police, douane et autres forces répressives nationales) et du pouvoir judiciaire (magistrats, procureurs), agents du fisc participant à des équipes d'enquête, administrateurs au niveau de l'Union européenne, fonctionnaires des ministères de la Justice et de l'Intérieur, et législateurs compétents pour la confiscation des biens.

Description

Depuis quelques années, l'identification, la localisation, la saisie et la confiscation des avoirs issus d'activités criminelles font l'objet d'un intérêt croissant de la part des législateurs et des praticiens à l'échelon national, européen et international. Un certain nombre d'instruments européens ont été adoptés afin de soutenir les différentes étapes de ce processus et de nouvelles structures nationales ont été mises en place pour faciliter les demandes internationales d'échange de renseignements et d'assistance dans ce domaine précis. Néanmoins, la disponibilité des informations et les législations demeurent très différentes selon les États membres. En outre, les autorités responsables, leurs compétences, leur structure et les bases de données pertinentes varient également d'un pays à l'autre. Un examen plus approfondi des problèmes pratiques est aujourd'hui nécessaire pour comprendre (et pouvoir exploiter) les possibilités de recouvrement des produits du crime.

Méthode

Le séminaire propose à la fois des exposés sur les approches nationales et européennes ainsi que des discussions et des ateliers.

Objectifs

Le séminaire poursuit un double objectif. Il vise, tout d'abord, à aider les praticiens à comprendre et utiliser les possibilités existantes dans les autres États membres et au niveau européen pour bloquer les avoirs issus d'activités criminelles, et à identifier les bonnes pratiques. Il s'efforcera, ensuite, de renforcer la communication et la coopération dans ce domaine entre les autorités judiciaires et répressives et entre les États membres.

Lieu
Luxembourg (LU)

Langue
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples
informations
Juliette
Mollicone-Boussuge,
j.boussuge@eipa.eu



Coopération judiciaire en matière pénale dans l'Union européenne, procédures institutionnelles et quelques instruments choisis

Date
21-23 novembre 2011

Numéro de projet
11/513/01

Droits d'inscription
990 €

Responsable de projet
Nadja Long,
Chargée de cours

Public visé

Ce séminaire s'adresse spécialement aux magistrats et procureurs nationaux. Il présente également un intérêt pour les avocats de la défense en matière pénale.

Description

Ce séminaire fait état de la situation actuelle de la coopération judiciaire en matière pénale dans l'Union européenne. Plusieurs thèmes spécifiques comme le mandat d'arrêt européen, le recouvrement des avoirs, le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS) et le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne en droit pénal sont également présentés et débattus. Le séminaire vise à expliquer le système juridictionnel mis en place par l'Union européenne pour assurer l'application du droit de l'UE. Il décrit notamment les deux branches complémentaires chargées de faire respecter le droit :

- les juridictions européennes ;
- le juge national en tant que juge de l'Union européenne.

En outre, le séminaire fournit aux participants des informations sur les dernières évolutions politiques dans ce domaine.

Méthode

Le séminaire s'articule autour de présentations, de discussions, d'exemples pratiques et d'études de cas afin de permettre aux participants d'enrichir leurs connaissances à partir de l'expérience pratique des intervenants dans les domaines couverts par le séminaire. Certaines sessions prévoient des exercices fondés sur des formulaires disponibles en ligne. Les participants ont la possibilité de suivre la totalité du séminaire (trois jours) ou seulement un ou deux jours.

Objectifs

L'objectif général de ce séminaire est, d'une part, d'améliorer la capacité judiciaire nationale en favorisant la compréhension et l'application des principes juridiques, de divers instruments, des procédures d'exécution et de questions spécifiques qui font partie du système juridique européen ; et, d'autre part, d'encourager la coopération entre les autorités judiciaires des États membres de l'Union européenne.

Lieu
Luxembourg (LU)

Langues
Anglais
Français

Exportable
Non

Pour de plus amples informations
Juliette
Mollicone-Boussuge,
j.boussuge@eipa.eu



La procédure d'infraction prévue par l'article 258 du TFUE : aperçu pratique

Date

3-4 octobre 2011

Numéro de projet

11/531/01

Droits d'inscription

725 €

Responsable de projet

Juan Diego Ramírez-Cárdenas Díaz,
Maître de conférences

Public visé

Le séminaire s'adresse à tous les employés du secteur public participant à la transposition du droit communautaire et/ou à la préparation de la défense de l'État à tous les niveaux de la procédure d'infraction, quel que soit le niveau d'administration ou l'origine de l'affaire (national, régional ou local). Le programme présente également un intérêt pour les juristes privés, les consultants ou d'autres acteurs intéressés du secteur privé qui souhaitent mettre à jour leurs connaissances sur la procédure d'infraction et obtenir un aperçu complet.

Description

En tant que « gardienne des traités », la Commission européenne a notamment pour tâche, selon l'article 17 du traité sur l'Union européenne, de veiller à l'application du droit communautaire. La procédure d'infraction – articles 258, 259 et 260 TFUE – est l'un des mécanismes que la Commission peut appliquer contre un État membre lorsqu'elle considère que celui-ci a manqué à ses obligations en vertu du droit communautaire.

Méthode

Présentations, ateliers et études de cas. Toutes les sessions comprendront un temps de questions-réponses et offriront la possibilité d'échanger des expériences.

Objectifs

L'objectif de ce séminaire est de présenter une analyse pratique de la procédure d'infraction afin d'améliorer la capacité et la qualité des réponses aux enquêtes de la Commission sur de potentielles infractions. Le séminaire donne un aperçu concret des procédures d'infraction, du rôle de la Commission et de la position des États membres (par exemple : comment éviter une procédure devant la Cour et quels sont les moyens de défense possibles).

Lieu
Luxembourg (LU)

Langue
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples
informations
Hajnalka Farago,
h.farago@eipa.eu



Les litiges devant la Cour de justice de l'Union européenne

Date
17-19 octobre 2011

Numéro de projet
11/522/01

Droits d'inscription
825 €

Responsable de projet
Nadja Long,
Chargée de cours

Public visé

Le séminaire est destiné aux juristes, magistrats et représentants juridiques des administrations qui appliquent le droit communautaire dans leur travail, ainsi qu'aux autres membres des professions juridiques et judiciaires, aux universitaires et aux personnes qui travaillent dans des administrations nationales et européennes, qui sont concernés par le droit communautaire et le fonctionnement de la Cour de justice de l'Union européenne.

Description

Le séminaire offre un aperçu pratique de la procédure devant la Cour de justice de l'Union européenne. Il donne aux participants des indications concrètes sur la manière de rédiger une requête, un mémoire en réponse, une réplique et une duplique, et de se préparer à l'audience. Il explique également comment plaider un pourvoi et demander une aide juridictionnelle afin de promouvoir la qualité de la protection judiciaire au sein de l'ordre juridique de l'Union européenne et d'assurer un déroulement rapide et efficace des procédures.

Objectifs et méthode

S'appuyant sur une approche et des exemples pratiques, le séminaire abordera les procédures écrites et orales devant la Cour de justice et le Tribunal. Le séminaire comprend une visite à la Cour de justice pour assister à une audience.

Lieu
Luxembourg (LU)

Langues
Français
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples informations
Christiane Lamesch,
c.lamesch@eipa.eu

Le renvoi préjudiciel en pratique

Date

10-11 novembre 2011

Numéro de projet

11/554/01

Droits d'inscription

775 €

Responsable de projet

Juan Diego Ramírez-Cárdenas Díaz,
Maître de conférences

Public visé

Membres des juridictions et tribunaux nationaux (magistrats, juges, greffiers, officiers d'état civil, etc.) participant à la procédure comme partie requérante, fonctionnaires judiciaires et agents des États membres et des institutions européennes qui peuvent participer en présentant leurs observations. Le séminaire est également utile aux juristes, universitaires et autres praticiens qui souhaitent mettre à jour leurs connaissances sur la procédure et obtenir un aperçu complet.

Description

La Cour de justice de l'Union européenne coopère avec toutes les juridictions des États membres dans les affaires impliquant le droit communautaire. Compte tenu de la compétence élargie conférée à la Cour de justice par le traité de Lisbonne et afin de garantir l'application efficace et uniforme des normes européennes et d'empêcher toute interprétation divergente, les juridictions nationales peuvent, et parfois doivent, s'en remettre à la Cour de justice de l'Union européenne et lui demander de clarifier le sens ou d'examiner la validité d'un acte du droit communautaire qui revêt une pertinence pour l'affaire sur laquelle elles sont appelées à statuer. Cette procédure, spécifique à l'Union européenne, a contribué à la création et l'articulation d'un véritable espace judiciaire européen. Dans ce contexte, le séminaire proposera une analyse pratique de la procédure afin de permettre à toutes les personnes appelées à y participer de comprendre son fonctionnement. Le séminaire examinera des questions telles que le rôle de la Cour dans la procédure, la typologie des demandes, la décision de soumettre une question à la Cour, le moment auquel la soumettre et la formulation de la demande, les différentes phases procédurales et les acteurs impliqués. Une attention particulière sera accordée aux procédures accélérées et d'urgence que sont les renvois préjudiciels et à leurs spécificités.

Méthode

Présentations, ateliers et études de cas. Toutes les sessions comprendront un temps de questions-réponses et offriront la possibilité d'échanger des expériences.

Objectifs

L'objectif est double :

- fournir un guide pratique sur le recours à la procédure à ceux qui y participent (membres des cours et tribunaux requérants, agents judiciaires des parties intervenantes, etc.) ;
- étudier la valeur et les conséquences juridiques de la réponse de la Cour.

Lieu

Luxembourg (LU)

Langues

Anglais
Français

Exportable

Non

Pour de plus amples informations

Hajnalka Farago,
h.farago@eipa.eu



Le brevet de l'Union européenne

Date
10-11 octobre 2011

Numéro de projet
11/506/01

Droits d'inscription
775 €

Responsable de projet
William Bull,
Chargé de recherche

Public visé

Magistrats, juristes privés, conseillers internes, offices des brevets, fonctionnaires nationaux, internationaux et européens qui souhaitent en savoir davantage sur l'état d'avancement, le contenu et les répercussions du nouveau règlement instituant le brevet de l'Union européenne.

Description

Le séminaire s'intéressera essentiellement au concept de brevet à l'échelle de l'UE (tel que proposé pour la première fois en 2000 sous la forme d'un règlement relatif au brevet communautaire) et au système paneuropéen de règlement des litiges en matière de brevets. En particulier, les participants auront un aperçu détaillé de la situation avant et après l'introduction de cet instrument, et des conséquences qui en découleront pour la pratique et les litiges dans ce domaine. En outre, si le règlement a déjà été appliqué, les succès et difficultés rencontrés jusqu'ici seront évoqués et un parallèle sera établi avec l'expérience des marques et dessins ou modèles de l'Union européenne.

Méthode

Présentations, discussions avec les participants et études de cas.

Objectifs

Le séminaire a pour but de permettre aux participants d'acquérir une connaissance théorique et pratique approfondie de la nature et des effets du brevet de l'Union européenne et de susciter le débat sur ses ramifications probables.

Lieu
Luxembourg (LU)

Langues
Anglais
Allemand

Exportable
Non

Pour de plus amples informations
Stéphanie Gemnig,
s.gemnig@eipa.eu

Droit des sociétés et droit fiscal européen : la mobilité transfrontalière des sociétés en pratique

Date

14-15 février 2011

Numéro de projet

11/521/01

Droits d'inscription

725 €

Responsable de projet

Tomasz Kramer,
Chargé de cours

Public visé

Juristes de cabinets privés spécialisés en droit des sociétés et droit fiscal, conseillers internes, juristes des services « Droit des sociétés » d'établissements financiers, agents de domiciliation et autres entreprises, fonctionnaires des registres du commerce ou des sociétés et administrations fiscales, magistrats chargés des affaires de droit des sociétés, et fonctionnaires et spécialistes des administrations nationales et institutions européennes chargés du développement d'un environnement favorable aux entreprises.

Description

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne confère un droit fondamental d'établissement aux entrepreneurs européens. Cette liberté couvre notamment la possibilité de transférer les sièges de sociétés entre différents États membres, d'établir des filiales et de créer des succursales dans d'autres États membres sous réserve, toutefois, de certaines restrictions légales. L'atelier sera donc l'occasion d'aborder en détail le cadre juridique actuel de la mobilité transfrontalière des entreprises, et visera à apporter des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés en pratique. La planification fiscale étant l'une des principales raisons de la délocalisation de sociétés, l'atelier mettra notamment l'accent sur les liens entre le droit des sociétés et le droit fiscal européen.

Méthode

Cet atelier comprendra un coaching intensif basé sur les interactions entre les spécialistes de l'IEAP, des experts externes et un petit groupe de participants. Les participants recevront à l'avance une documentation utile, qui sera examinée pendant l'atelier. En outre, les participants seront répartis en petits groupes pour résoudre un certain nombre d'études de cas de leur choix.

Objectifs

L'objectif est de permettre aux participants d'acquérir une connaissance concrète et pratique du cadre juridique européen applicable à la mobilité des sociétés au sein de l'Union européenne, non seulement par l'analyse du droit communautaire primaire et dérivé applicable (mais sans tenir compte des outils juridiques en cours d'élaboration, tels que la société privée européenne) et de la jurisprudence de la CJUE, mais également, si cela est pertinent, par des exemples de dispositions nationales et des exemples et études de cas réels. De surcroît, les facilitateurs et participants essaieront d'établir une liste complète des stratégies existantes pour la mobilité transfrontalière permettant de pallier les lacunes du cadre juridique actuel.

Lieu
Luxembourg (LU)

Langue
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples informations
Stéphanie Gemnig,
s.gemnig@eipa.eu



Droit de l'environnement

Date

14-15 mars 2011

Numéro de projet

11/552/01

Droits d'inscription

725 €

Responsable de projet

Igor Dizdarevic,
Chargé de cours

Public visé

Le séminaire s'adresse aux fonctionnaires, magistrats et procureurs, consultants et autres acteurs intéressés des organisations du secteur privé et des ONG.

Description

Le séminaire se penchera sur les règles et initiatives les plus récentes visant à améliorer l'application du droit européen de l'environnement, parmi lesquelles la convention de Strasbourg sur la protection de l'environnement par le droit pénal, la convention de Lugano relative à la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement, et la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information. La participation publique au processus décisionnel et l'accès à la justice sur les questions d'environnement mettent en évidence le rôle déterminant des acteurs judiciaires dans l'application du droit environnemental.

Méthode

Des experts, fonctionnaires de la Commission européenne et des administrations centrales des États membres pour la plupart, mais également des juristes privés, feront des exposés sur des thèmes présentant un intérêt particulier et engageront le débat avec les participants.

Objectifs

La formation vise à sensibiliser les praticiens du droit au rôle clé joué par le pouvoir judiciaire dans l'instauration d'un développement durable. En favorisant l'échange de bonnes pratiques, le séminaire permettra de mieux comprendre les défis liés à la mise en œuvre du droit national, européen et international en matière d'environnement, et améliorera ainsi les connaissances des participants à cet égard.

Lieu
Amiens (FR)

Langue
Anglais

Exportable
Non

Pour de plus amples informations
Yuna Long,
y.long@eipa.eu



Tutorial : Droit européen pour les non-juristes

Date

7-9 février 2011

Numéro de projet

11/504/00

Droits d'inscription

375 € (un module)

990 € (tous les modules)

Responsable de projet

William Bull,

Chargé de recherche

Public visé

Tous les fonctionnaires et spécialistes des administrations nationales et locales et des institutions européennes et des agences de l'UE dont le travail est – directement ou indirectement – affecté par la législation de l'Union européenne (participation à l'élaboration de la législation de l'UE, rapprochement des législations ou application des lois nationales dérivées du droit communautaire, par exemple).

Description

Face à l'expansion de la masse de droit national découlant des directives et règlements communautaires, quel que soit le domaine considéré, les fonctionnaires des instances administratives tant nationales qu'européennes ne peuvent plus plaider « l'ignorance » dans leur fonction d'administrateurs et de responsables de l'application du droit et des principes juridiques de l'UE. Cette série de cours d'un jour propose une présentation concise et approfondie des règles de droit européen les plus importantes pour les fonctionnaires. Elle s'articule en modules allant des questions fondamentales du droit communautaire au domaine majeur du droit matériel : le marché intérieur, pour finir par les pouvoirs et activités de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle sera suivie par une session consacrée à des études de cas conçues pour permettre aux participants d'appliquer les règles de façon pratique.

Méthode

Le programme a été divisé en modules d'une journée afin d'offrir une flexibilité aux participants dans l'adaptation de la formation à leurs propres besoins. Ces cours prévoient un coaching intensif par des experts de l'IEAP et s'adressent à un groupe restreint de participants (maximum 20). La formation peut donc être individualisée selon les fonctions spécifiques des participants et leur faire percevoir ainsi l'importance des règles et leurs implications pour leur travail quotidien, tout en offrant de nouvelles perspectives et d'autres points de vue grâce à une interaction entre les participants.

Objectifs

Le but est de doter les participants d'une connaissance pratique de la terminologie courante du système juridique de l'UE, des grands principes à garder à l'esprit dans toute activité de l'administration, ainsi que du marché intérieur et de ses développements les plus récents. Les thèmes seront abordés de manière à montrer aux participants l'importance et les implications de ces règles pour leur travail quotidien et, de ce fait, contribuer si possible à une réduction des demandes d'indemnisation à l'encontre des fonctionnaires et de leur administration pour non-application ou mauvaise application des règles nationales dérivées de la législation européenne.

Lieu

Luxembourg (LU)

Langue

Anglais

Exportable

Non

Pour de plus amples informations

Christiane Lamesch,
c.lamesch@eipa.eu



Tendances actuelles de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne : quelles orientations pour l'avenir ?

Date

1^{er}-2 décembre 2011

Numéro de projet

11/502/01

Droits d'inscription

875 €

Responsable de projet

Juan Diego Ramírez-
Cárdenas Díaz,
Maître de conférences

Public visé

Cette conférence annuelle s'adresse aux professionnels du droit dans le secteur public et le secteur privé, aux professionnels judiciaires, aux agents des services répressifs, aux fonctionnaires nationaux, aux experts travaillant sur des questions de droit européen, aux universitaires et à tous ceux qui s'intéressent aux affaires juridiques dans le cadre de l'UE de manière générale, et aux principaux arrêts rendus par les juridictions européennes en particulier.

Description et objectifs

L'objectif général de cette conférence annuelle est d'offrir aux participants un aperçu de l'actuelle jurisprudence des trois juridictions européennes. Un examen des tendances générales, mais également de certaines affaires spécifiques relevant de différents domaines du droit communautaire, permettra d'esquisser les grandes orientations pour l'avenir.

Méthode

Des experts, qui seront principalement des représentants de la Cour de justice de l'Union européenne, mais aussi d'autres administrations européennes et nationales, des juristes privés et des universitaires renommés, feront des exposés sur des sujets présentant un intérêt particulier et engageront le débat avec les participants.

Lieu
Luxembourg (LU)

Langues
Anglais
Français

Exportable
Non

Pour de plus amples
informations
Christiane Lamesch,
c.lamesch@eipa.eu



E Régions et villes de l'UE



Se conformer aux règles européennes ? Nouvelles évolutions dans le domaine des marchés publics (en Espagne)

Dates 22-23 mars 2011 10-11 novembre 2011	Public visé Fonctionnaires nationaux, régionaux et locaux, entreprises publiques et privées, magistrats, juristes, consultants et universitaires. Le séminaire s'adresse, de manière générale, à tous les professionnels appelés à pratiquer les nouvelles règles en matière de passation de marchés publics, qu'il s'agisse de conclure des contrats pour le compte des pouvoirs publics ou de leur fournir des biens et des services.		
Numéros de projet 11/650/01 11/650/02	Description La loi n° 30/2007 relative aux marchés publics est entrée en vigueur le 30 avril 2008. Aux termes de la disposition transitoire n° 7, son champ d'application subjectif, quant à lui, est entré en vigueur le lendemain de sa publication au journal officiel de l'État (BOE). Le législateur national a entrepris une grande réforme des marchés publics en Espagne. D'une part, celle-ci a été imposée par la nécessaire adaptation de notre législation nationale à la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services (la « Directive 2004/18/CE »). D'autre part, elle est le résultat de la volonté du législateur d'engager une réforme complète des marchés publics traditionnels, qui affecte fondamentalement la philosophie traditionnelle et la méthodologie en la matière. La réforme étant toujours en cours, le séminaire s'intéressera plus spécifiquement aux principales innovations (actuelles et futures) qui soulèvent quelques questions pertinentes en Espagne dans le domaine des marchés publics.		
Droits d'inscription 825 €	Méthode Le séminaire comprendra des exposés par des experts de l'IEAP et des représentants du monde universitaire et professionnel venant de différentes régions. Ces exposés s'accompagneront de présentations d'exemples pratiques et de l'organisation de groupes de travail.		
Responsable de projet Gracia Vara Arribas, Expert	Objectifs Ce séminaire abordera les nouveaux aspects législatifs de la loi relative aux marchés publics concernant la notion de champ d'application subjectif, la nouvelle catégorie de contrats soumis à une réglementation harmonisée, l'introduction d'un nouveau recours spécial dans le domaine des marchés publics, la possibilité offerte aux soumissionnaires de bénéficier des moyens des sous-traitants pour démontrer leur solvabilité, l'introduction d'une nouvelle procédure de soumission (dialogue compétitif) ou la symbolisation d'un nouveau contrat administratif. En outre, le séminaire portera également sur les réformes récemment approuvées, principalement contenues dans la loi n° 34/2010 du 5 août, ainsi que sur celles en cours d'approbation.		
Lieu Barcelone (ES)	Langue Espagnol	Exportable Oui	Pour de plus amples informations Natalia Domenech García, n.domenech@eipa.eu

Comment mettre en œuvre le droit communautaire au niveau régional et local : l'implication des administrations locales dans l'intégration européenne du point de vue de la mise en œuvre

Date

31 mars - 1^{er} avril 2011

Numéro de projet

11/615/01

Droits d'inscription

800 €

Responsables de projet

Gracia Vara Arribas,
Expert

Peter Goldschmidt,

Expert

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires locaux, régionaux, nationaux et européens participant, directement ou indirectement, à la transposition, la mise en œuvre et l'application des politiques et de la législation européennes. Il vise également à réunir les membres d'associations européennes, locales et régionales.

Description

Les traités définissent l'État comme l'unique organe responsable des infractions au droit communautaire. Les régions et les entités locales sont les principaux organes chargés de la mise en œuvre des normes européennes. La responsabilité de ce niveau de non-conformité au droit communautaire lance actuellement un grand débat en Europe : des décisions préliminaires, des actions en dommages et intérêts, et des créances pécuniaires ouvrent la voie à l'admission de ces responsabilités que ces tiers régionaux doivent assumer en cas d'infraction au droit communautaire.

Méthode

Des présentations et exposés consacrés au contexte juridique seront complétés et illustrés par des sessions ouvertes et des exercices en groupe, ainsi que par le partage d'expériences entre les participants.

Objectifs

Le principal objectif est d'identifier la corrélation entre une implication grandissante des régions au niveau européen, leur rôle majeur dans la bonne application de la législation européenne et la notion de responsabilité au titre de la non-conformité ou de la mauvaise conformité des mandats européens. Les participants pourront acquérir des connaissances approfondies sur les divers accords nationaux en vigueur en Europe, établis pour garantir la responsabilité, au niveau infranational, pour les infractions au droit communautaire.

Lieu

Barcelone (ES)

Langues

Espagnol
Anglais

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Natalia Domenech
García,
n.domenech@eipa.eu



La directive sur les services : les défis de la mise en œuvre et de la gestion au niveau infranational

Dates 11-12 avril 2011 20-21 octobre 2011	Public visé Le séminaire s'adresse spécialement aux acteurs publics et privés participant à l'achèvement du marché unique des services, ainsi qu'aux juristes, universitaires, décideurs et experts désireux d'approfondir leurs connaissances de ce nouvel outil dans un espace européen complexe et à plusieurs niveaux.
Numéros de projet 11/603/01 11/603/02	Description Ce programme intensif de deux jours réunira des universitaires, des praticiens ainsi que des décideurs nationaux et européens afin qu'ils partagent leurs compétences. Sur la base de présentations professionnelles et de tables rondes, les participants et les intervenants auront une occasion unique d'apprendre comment éviter les pièges probables de la mise en œuvre de la directive sur les services.
Droits d'inscription 825 €	Méthode La formation s'articule autour d'une série de présentations, d'analyses comparatives, de discussions, de groupes de travail, d'échanges d'expériences, d'exercices spécifiques et d'exemples pratiques concernant la mise en œuvre de la directive.
Responsable de projet Gracia Vara Arribas, Expert	Objectifs Le séminaire vise à fournir de véritables lignes directrices pour la résolution des problèmes liés à la mise en œuvre et à l'application de la directive sur les services au quotidien. Ce séminaire étant principalement consacré aux préoccupations régionales et locales, il réunira des expériences et des défis concrets de l'achèvement du marché unique des services. Les sessions de travail porteront sur la gouvernance complexe dans une perspective essentiellement axée sur la comparaison et la pratique. Afin de bien cibler le contenu du programme, notre équipe a consulté un grand nombre d'acteurs et identifié les besoins les plus urgents. Certaines dispositions de cette directive sont perçues comme extrêmement complexes, regroupant de vastes domaines et questions relevant de la juridiction et de la compétence du niveau infranational. Les situations seront traitées en tenant compte des divers accords régionaux existants dans les États membres.

Lieu
Barcelone (ES)

Langues
Espagnol
Anglais

Exportable
Oui

Pour de plus amples
informations
Natalia Domenech
García,
n.domenech@eipa.eu

Les régions européennes dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques européennes après Lisbonne

Date

22-23 juin 2011

Numéro de projet

11/661/01

Droits d'inscription

775 €

Responsable de projet

Gracia Vara Arribas,
Expert

Public visé

Ce séminaire est destiné aux fonctionnaires des États membres, des pays candidats et des institutions européennes, ainsi qu'aux autres personnes qui travaillent pour des ONG ou pour le secteur privé et qui ont besoin de mieux comprendre l'ensemble du processus de mise en œuvre des politiques au sein de l'UE.

Description

Ce séminaire propose une formation approfondie sur le rôle des régions européennes dans le processus décisionnel de l'UE et la mise en œuvre directe et indirecte de la législation et des politiques européennes. Le premier jour sera consacré aux procédures législatives européennes après Lisbonne, et en particulier au rôle des régions dans le processus d'élaboration des politiques. Il s'intéressera aux actes juridiquement contraignants sur la base des pouvoirs spécifiquement délégués à la Commission européenne par la législation européenne dérivée et aux changements introduits par le traité de Lisbonne (articles 290 et 291 TFUE) concernant les actes délégués et d'exécution. La seconde journée portera sur la transposition du droit et la mise en œuvre pratique des actes législatifs et non législatifs. Elle comprendra un examen détaillé des processus de mise en œuvre nationale dans des secteurs clés (y compris les transports et la politique sociale), en mettant l'accent sur les régions et les principales directives adoptées récemment dans le domaine du marché intérieur.

Méthode

Le séminaire est basé sur une série de présentations et de travaux de groupe interactifs pour permettre aux participants de mettre leurs connaissances en pratique.

Objectifs

Le séminaire permettra aux participants d'acquérir une bonne compréhension du rôle des régions dans le nouveau système des actes juridiques de l'Union, avec une attention particulière aux actes délégués et aux actes d'exécution. En outre, les participants auront une connaissance approfondie des procédures de transposition nationale et régionale, ainsi que du rôle spécifique des régions dans la conformité des États membres à la législation européenne.

Lieu

Barcelone (ES)

Langues

Espagnol
Anglais
* Français sur demande

Exportable

Oui

Pour de plus amples informations

Natalia Domenech
García,
n.domenech@eipa.eu



Publications

L'IEAP publie des livres, la série intitulée « Current European Issues », des actes de conférences, ainsi que des publications électroniques. Toutes ces publications sont soit le résultat direct d'une recherche menée par l'IEAP, soit les actes d'une conférence tenue à l'Institut. En vertu d'un accord de coopération conclu entre l'IEAP et l'Office des publications officielles des Communautés européennes (OPOCE), les publications de l'IEAP sont accessibles sur le site Internet EU Bookshop. Les publications peuvent être commandées en ligne sur notre site Internet. Pendant leur séjour au siège de l'IEAP à Maastricht, les participants peuvent également visiter notre librairie.

Le bulletin d'information « EIPASCOPE » paraît trois fois par an et contient à la fois des articles, des nouvelles institutionnelles et le calendrier des conférences de l'Institut. Rédigés par les membres du personnel scientifique de l'IEAP, les articles ont un rapport direct avec les domaines de compétence de l'Institut. Grâce à ce bulletin, l'IEAP s'efforce de tenir son public informé des sujets d'actualité d'intérêt commun et propose une analyse en temps utile des développements les plus récents sur des points qui font l'actualité en matière d'intégration européenne.

EIPASCOPE est disponible gratuitement et accessible en texte intégral sur www.eipa.eu

Bibliothèque

La bibliothèque, accessible au public, est spécialisée dans divers domaines tels que les politiques européennes, l'administration publique européenne et la gestion des affaires publiques, l'économie internationale et européenne, les relations extérieures de l'Union européenne et le droit national et européen.

La bibliothèque de l'IEAP bénéficie du statut de Centre de documentation européenne et reçoit à ce titre tous les documents officiels de l'Union européenne.

La bibliothèque est entièrement automatisée et donne accès à toutes les bases de données communautaires. Des ordinateurs sont mis à la disposition des visiteurs avec une connexion Internet.



Direction



Prof. Dr Marga Pröhl (DE)
Directrice générale

Domaines de spécialisation

Modernisation de l'administration publique au niveau national et européen ; stratégies pour la réduction de la bureaucratie à l'échelon européen, national et local ; gestion stratégique dans les organisations du secteur public ; défi des changements démographiques pour la gestion du personnel et les services en matière de ressources humaines ; gestion de la satisfaction du client ; participation et engagement citoyens.



Wim van Helden (NL)
Directeur des finances
et de l'organisation

Domaines de spécialisation

Marchés publics de la défense ;
économie d'entreprise ; gestion.



Maastricht, Unité I - Processus décisionnel européen



Dr Edward Best (UK)
Professeur ;
Chef de l'unité Processus
décisionnel européen

Domaines de spécialisation
Institutions et processus décisionnels
de l'Union européenne ; coopération et
intégration régionales comparées.



Alain Guggenbühl (FR)
Maître de conférences
basé au Bureau de
représentation de l'IEAP
à Bruxelles

Domaines de spécialisation
Gouvernance européenne et
négociations européennes.



Dr Theo Jans (BE)
Maître de conférences

Domaines de spécialisation
Processus décisionnel et gouvernance
européenne.



Frank Lavadoux (FR)
Maître de conférences

Domaines de spécialisation
Contexte institutionnel, communication
et techniques comportementales
appliqués aux processus des
négociations européennes.



Cosimo Monda (IT)
Maître de conférences ;
Responsable des
services Information,
Documentation,
Publications et Marketing

Domaines de spécialisation
Gestion de l'information et de la
communication européennes ;
procédures décisionnelles et
institutions de l'Union européenne ;
agences européennes ; droit de l'UE ;
transparence ; protection des données ;
protection des consommateurs ;
e-Learning et société de l'information.



Dr Alan Hardacre (UK)
Chargé de cours

Domaines de spécialisation
Institutions et processus décisionnels
de l'Union européenne ; comitologie ;
(notamment la procédure Lamfalussy) ;
amélioration de l'environnement
réglementaire ; groupes d'intérêts ;
coopération et intégration régionales
comparées.

Maastricht, Unité I - Processus décisionnel européen



Dr Michael Kaeding (DE)
Chargé de cours

Domaines de spécialisation

Processus décisionnel européen et mise en œuvre ; institutions européennes ; comitologie ; dialogue social européen ; agences de l'UE ; politique européenne des transports ; procédure Lamfalussy.



Dr Sabina Kajnc (SI)
Chargée de cours

Domaines de spécialisation

Processus décisionnel en matière de relations extérieures de l'UE ; organisation et conduite de la présidence.



Frank Lambermont (NL)
Assistant de recherche

Domaines de spécialisation

Procédures décisionnelles et institutions de l'Union européenne ; politique étrangère et de sécurité commune ; protection des données ; droit de l'UE.



Maja Augustyn (PL)
Assistante de recherche

Domaines de spécialisation

Procédures législatives européennes (procédure législative ordinaire et procédure législative spéciale, actes délégués et actes d'exécution, la structure Lamfalussy et sa réforme) ; groupes d'experts européens.

Maastricht, Unité II - Gestion publique européenne



Tore Chr. Malterud (NO)
Expert principal ;
Chef de l'unité Gestion
publique européenne

Domaines de spécialisation

Connaissance générale de l'administration publique ; intégration européenne (principalement le 1er pilier) ; mise en œuvre du droit européen dans les législations nationales ; négociations européennes ; comitologie ; coordination au niveau national et entre les ministères ; interaction entre les niveaux politique et administratif dans les ministères.



Dr Christoph Demmke (DE)
Professeur

Domaines de spécialisation

Mise en œuvre de la politique et de la législation européennes dans le domaine de l'environnement ; études comparatives sur la réforme des services publics, y compris les réformes en matière de gestion des ressources humaines.



Michael Burnett (UK)
Expert

Domaines de spécialisation

Marchés publics ; partenariats public-privé et privatisation ; gestion de services publics.



Harry List (NL)
Expert

Domaines de spécialisation

Formation ; administration publique et gestion publique ; développement organisationnel ; gestion des ressources humaines ; gestion de projet.



Sylvia Archmann (AT)
Experte nationale
détachée

Domaines de spécialisation

Administration publique ; développement organisationnel ; administration en ligne (eGovernment) ; gestion de la qualité ; gestion des performances ; gestion de projet et développement administratif ; benchmarking ; gestion du changement et communication.



Danielle Bossaert (LU)
Experte nationale
détachée

Domaines de spécialisation

Administration publique comparée ; réforme du secteur public ; gestion des ressources humaines.

Maastricht, Unité II - Gestion publique européenne



Cristiana Turchetti (IT)
Experte nationale
détachée

Domaines de spécialisation

Questions relatives à l'administration publique ; diversité culturelle ; dialogue interculturel et interreligieux ; coopération technique ; mécanismes de responsabilité ; éthique et égalité des chances ; normes du travail et dialogue social.



Konstantina Sgouraki (EL)
Experte nationale
détachée

Domaines de spécialisation

Réforme du secteur public ; changement organisationnel dans le secteur de la santé ; gestion des ressources humaines ; analyse des besoins de formation ; gestion de la qualité.



Patrick Staes (BE)
Expert national détaché

Domaines de spécialisation

Gestion publique ; qualité dans le secteur public ; Cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) ; services de conseil.



Nick Thijs (BE)
Chargé de cours

Domaines de spécialisation

Réforme de la gestion publique ; administration publique comparée ; gestion de la qualité dans le secteur public ; modèles et techniques de qualité (Cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques – CAF) ; services de conseil.



Pavlina Stoykova (BG)
Chargée de recherche

Domaines de spécialisation

Administration publique comparée ; rôle des parlements nationaux dans le processus d'adhésion à l'Union européenne ; interface entre les niveaux politique et administratif.



Astrid Guiffart (FR)
Assistante de recherche

Domaines de spécialisation

Administration publique ; développement des organisations ; administration en ligne (eGovernment) ; gestion de la qualité.

Maastricht, Unité III - Politiques européennes



Dr Phedon Nicolaidis (CY)
Professeur ;
Chef de l'unité Politiques
européennes

Domaines de spécialisation

Intégration économique ; politique de la concurrence (antitrust et aides d'État).



Dr Simon Duke (UK)
Professeur

Domaines de spécialisation

Politique étrangère et de sécurité commune ; budgets de l'UE en matière de défense et d'armement ; relations UE-USA dans le domaine de la sécurité ; relations de l'UE avec l'UEO et l'OTAN.



Rita Beuter (DE)
Experte principale

Domaines de spécialisation

Règles et politique de l'Union européenne en matière de marchés publics.



Martin Unfried (DE)
Expert

Domaines de spécialisation

Politique de l'environnement ; changements climatiques ; intégration des politiques environnementales dans les autres secteurs.



Robin Smail (UK)
Expert

Domaines de spécialisation

Politique structurelle et de cohésion ; économie européenne ; politique d'innovation.



Wolfgang Koeth (DE)
Maître de conférences

Domaines de spécialisation

Relations extérieures de l'UE, politiques d'élargissement ; politique étrangère et de sécurité commune.

Maastricht, Unité III - Politiques européennes



Marco Lopriore (IT)
Maître de conférences

Domaines de spécialisation
Fonds social européen (FSE) ; agenda de Lisbonne ; politique en faveur des entreprises et aspects liés aux PME dans le cadre des Fonds structurels.



Dr Mihalis Kekelekis (EL)
Maître de conférences

Domaines de spécialisation
Droit (aides d'Etat, législation antitrust et fusions) et règles communautaires en matière de concurrence.



Dr Katerina-Marina Kyrieri (EL)
Chargée de cours

Domaines de spécialisation
Droit de l'Union européenne (développements institutionnels, gouvernance à plusieurs niveaux) ; Parlement européen ; procédures législatives (codécision) ; immigration ; emploi ; évolution du marché du travail et politiques relatives aux PME.



Maria Kleis (DE)
Chargée de recherche

Domaines de spécialisation
Politique de l'environnement et changement climatique ; aides d'Etat.



Dr Ioana Eleonora Rusu (RO)
Assistante de recherche

Domaines de spécialisation
Relations extérieures de l'UE ; consolidation de la paix.



Aurélie Courtier (FR)
Assistante de recherche

Domaines de spécialisation
Droit de la concurrence et aides d'Etat.

Luxembourg, Centre européen de la magistrature et des professions juridiques



Peter Goldschmidt (DK)
Expert ;
Directeur du Centre
européen de la
magistrature et des
professions juridiques

Domaines de spécialisation

Coordination de la préparation et de la mise en œuvre du droit et des politiques de la CE/UE au niveau national ; droit communautaire de la concurrence et dispositions en matière de contrôle des concentrations ; analyse des besoins de formation, évaluation de la formation et formation de formateurs ; négociations européennes, internationales et d'adhésion ; élargissement de l'Union européenne et rapprochement des législations ; administration de la justice.



Igor Dizdarevic (FR)
Chargé de cours

Domaines de spécialisation

Droit communautaire de l'environnement ; droit constitutionnel européen ; activités relatives à la Banque européenne d'investissement ; règlements européens sur les Fonds structurels ; partenariats public-privé.



Juan Diego Ramírez-Cárdenas Díaz (ES)
Maître de conférences

Domaines de spécialisation

Aspects juridiques du processus d'intégration européenne ; système judiciaire et constitutionnel de l'UE ; le marché intérieur et les quatre libertés (libre circulation des marchandises) ; droit de la consommation (notamment les questions relatives à la législation alimentaire) ; relations extérieures de l'UE.



Tomasz Kramer (PL)
Chargé de cours

Domaines de spécialisation

Marché intérieur, notamment la libre circulation des personnes et des services, et la liberté d'établissement ; procédures de recrutement EPSO et statut des fonctionnaires des institutions européennes ; droit européen des sociétés et de la concurrence.



Nadja Long (FIN/FR)
Chargée de cours

Domaines de spécialisation

Coopération judiciaire en matière pénale et coopération des administrations répressives.



William Bull (UK/IT)
Chargé de recherche

Domaines de spécialisation

Droit fondamental de l'UE et questions constitutionnelles ; droit institutionnel et procédural de l'UE ; le marché intérieur et les quatre libertés (libre circulation des marchandises) ; droit communautaire en matière de propriété intellectuelle et de concurrence ; certains aspects du droit du travail et aspects juridiques de la flexicurité.



Alina Domaradzka (PL)
Chargée de cours

Domaines de spécialisation

Législation européenne relative aux services financiers ; libre circulation des capitaux ; droit constitutionnel européen.

Barcelone



Alexander Heichlinger (AT)
Expert ;
Manager EPSA 2011

Domaines de spécialisation

Développement (économique) régional et local, structures et coopération régionales et locales (conformément à la stratégie de Lisbonne), y compris la gestion des affaires/projets européens à ces niveaux ; représentations régionales/locales et groupes de pression à Bruxelles ; administration en ligne ; technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'administration publique.



Gracia Vara Arribas (ES)
Experte

Domaines de spécialisation

Droit et institutions de l'Union européenne ; gouvernance européenne à plusieurs niveaux ; législation et politiques relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes ; modèles de service pénitentiaire public en Europe ; législation et pratiques européennes en matière de marchés publics.



Khaled Abouali (BE)
Maître de conférences ;
Coordinateur du Projet EuroMed Justice II

Domaines de spécialisation

Processus de Barcelone ; politique européenne de voisinage ; projets de jumelage de l'UE ; coopération en matière pénale et analyse des réformes en matière de justice dans les pays MEDA ; analyse du volet JAI : acquis communautaire ; gestion de services ministériels en Belgique (Intérieur/ Justice).



Dr Iwona Karwot (PL)
Chargée de cours

Domaines de spécialisation

Fonds européen de développement régional (FEDER) ; développement régional ; renforcement des institutions ; fonds de préadhésion.

Le siège de l'IEAP est idéalement situé dans le centre historique de Maastricht, aux Pays-Bas. Dans ces locaux, l'IEAP dispose de toutes les installations permettant d'héberger dans les meilleures conditions ses activités de formation et ses réunions : les salles de conférences sont équipées d'un matériel technique de pointe, un service de traduction simultanée est offert lors de nombreuses conférences internationales, les participants peuvent utiliser notre centre de documentation et le réseau Internet sans fil. En outre, l'IEAP se charge des déjeuners et des pauses café, et organise éventuellement des événements sociaux.

Par ailleurs, le personnel de l'IEAP met son professionnalisme à votre service et peut régler pour vous certains points d'ordre organisationnel : réservation d'un hôtel dans le centre de Maastricht où vous bénéficierez de tarifs spéciaux, réservation d'une navette ou d'un taxi pour vous rendre à l'aéroport, questions administratives, etc. Notre personnel reste à votre disposition pendant toute la durée du séminaire ou de la conférence.

La ville de Maastricht est dotée d'un aéroport. On peut aussi s'y rendre facilement en train, en voiture ou avec l'une des navettes desservant les aéroports de Bruxelles, Liège, Amsterdam, Cologne et Aix-la-Chapelle.

La proximité de Bruxelles et de Luxembourg permet d'organiser facilement des visites d'étude dans les services des institutions européennes.

Avec ses centres à Luxembourg et Barcelone, ainsi que son bureau à Bruxelles, l'IEAP étend son infrastructure en Europe. Ces divers locaux hébergent également des activités de formation.

Contact



Cosimo Monda
Responsable des services
Information, Documentation,
Publications et Marketing

Tél. : +31 (0)43 32 96 283
Courriel : c.monda@eipa.eu



Wytske Veenman
Responsable de
l'organisation des
programmes et des
services linguistiques

Tél. : +31 (0)43 32 96 247
Courriel : w.veenman@eipa.eu



Joyce Groneschild
Coordinatrice du
marketing et de
l'information

Tél. : +31 (0)43 32 96 357
Courriel : j.groneschild@eipa.eu



Institut européen d'administration publique
B.P. 1229, 6201 BE Maastricht, Pays-Bas
Tél. : +31 (0)43 32 96 222 - Fax : +31 (0)43 32 96 296 - Courriel : info@eipa.eu

Participation aux activités

Le nombre de participants est limité ; sauf indication contraire, les places sont attribuées suivant le principe « premier arrivé, premier servi ». Le montant des droits d'inscription à une activité est clairement indiqué sur le formulaire d'inscription et sur le site Internet. Sauf indication contraire sur le formulaire d'inscription, les droits incluent la participation à l'activité, les déjeuners et les boissons au cours de l'activité, la documentation et la participation à l'événement social de la soirée (le cas échéant).

Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge du participant ou de son administration. Les droits d'inscription doivent être payés préalablement à l'activité. Chaque participant reçoit une facture qui peut être payée par virement bancaire ou par carte de crédit. Dans la plupart des cas, l'IEAP vous aidera pour la réservation de l'hôtel. Les participants se chargeront personnellement de régler l'hôtel, sans passer par notre intermédiaire. Les frais résultant d'une annulation ou d'une défaillance sont également à la charge des participants.

Conditions d'annulation

En cas d'annulation reçue dans les 15 jours précédant le début de l'activité, nous vous facturerons 150 € pour frais administratifs. Ces frais ne seront pas facturés si vous proposez un participant qualifié pour vous remplacer. L'IEAP se réserve le droit d'annuler une activité jusqu'à deux semaines avant la date prévue pour le début de cette activité. Dans ce cas, les droits d'inscription encaissés seront intégralement remboursés. L'IEAP n'accepte aucune responsabilité pour les frais éventuels engagés (voyage, hébergement, etc.). La mention du nom d'un intervenant dans le programme n'engage pas l'IEAP. Dans le cas où un intervenant annoncé ne se présenterait pas, l'IEAP s'efforcerait de lui trouver un remplaçant adéquat.

Protection des données personnelles

Les noms et adresses de nos clients sont introduits dans la base de données de l'IEAP et utilisés uniquement à des fins de diffusion. Si vous ne souhaitez pas figurer sur notre liste de diffusion, il vous suffit d'envoyer un message à Mme Caroline Diemel : c.diemel@eipa.eu.

Réduction pour les membres de l'IEAP

L'IEAP fait bénéficier ses membres d'une réduction de 10% sur les droits d'inscription de ses séminaires et actions de formation. Cet avantage est accordé à tous les fonctionnaires de l'administration publique des pays membres de l'IEAP, de même qu'aux fonctionnaires des institutions et des agences de l'UE. Le site Internet de l'IEAP indique les conditions dans lesquelles la réduction destinée aux membres de l'IEAP, ou toute autre réduction, peut être obtenue.

Pour plus d'informations concernant les Conditions générales de prestations de services par l'IEAP, veuillez consulter notre site : www.eipa.eu - **legal notice**.



A Processus décisionnel de l'UE 9

Réglementation intelligente pour mieux légiférer	
Dernières évolutions en matière de réglementation intelligente dans l'UE	10
Comitologie	
Nouvelle comitologie : théorie et pratique des actes d'exécution et des actes délégués	11
Travailler avec la comitologie après Lisbonne	12
Protection des données	
Politique de protection des données et conformité pour le secteur public	13
Agences de l'UE	
Mode ou nécessité ? Les agences européennes, entre les institutions européennes et les États membres	14
Processus décisionnel de l'UE	
Comprendre le processus décisionnel de l'UE : principes, procédures et pratiques	15
Le processus décisionnel budgétaire après Lisbonne	16
Gérer le cycle d'élaboration des politiques de l'UE	17
Comment influencer le processus décisionnel de l'UE	18
Gestion de l'information européenne	
L'Europe sur Internet	19
Rester à jour en matière d'information et de communication européennes	20
Présidence de l'UE	
Les défis de la présidence de l'UE	21
Négociations européennes	
Représentation et négociations au Conseil de l'UE	22
Dimensions interpersonnelles et interculturelles	23
Gérer les négociations dans le cadre de la procédure législative ordinaire	24
Négociations bilatérales et introduction aux négociations européennes multilatérales	25
Transparence et protection des données	26

B Politiques de l'UE 29

Énergie	
Une nouvelle politique européenne de l'énergie pour l'Europe	30
Politique d'entrepreneuriat	
Apporter un meilleur soutien aux PME et à l'entrepreneuriat	31
Environnement et changement climatique	
Élaboration des politiques environnementales et climatiques à Bruxelles	32
Relations extérieures Politique de voisinage	
Relations extérieures de l'UE et diplomatie européenne	33
Guide pratique de la politique européenne de voisinage	34

Immigration et asile

Planification de politiques concrètes pour l'intégration des immigrants	35
Coopération pratique en matière d'asile	36
Comprendre la signification des statistiques sur l'immigration	37
Gestion de données pour des enquêtes pénales ou concernant les flux migratoires	38

Aides d'État

Politique et pratique des aides d'État dans l'Union européenne	39
Séminaire avancé sur les aides d'État et Forum de Maastricht	40
Master Class sur les aides d'État et analyse de cas	41
Développements en matière d'aides d'État concernant les autorités régionales et locales	42
Services d'intérêt économique général (SIEG) et aides d'État	43
Les procédures et l'application des règles en matière d'aides d'État et le système SANI	44
Les aides d'État pour la protection de l'environnement	45
Les aides d'État dans le secteur du transport	46

Fonds structurels

Développer la réserve de projets dans le cadre des Fonds structurels européens	47
Évaluation et suivi des Fonds structurels européens	48
Mise en œuvre du règlement sur les Fonds structurels 2007-2013	49
Gestion financière des Fonds structurels de l'UE	50
Comités de suivi des programmes des Fonds structurels européens	51
Utiliser les Fonds structurels et de cohésion européens de façon efficace dans les PPP	52
Obtenir de meilleurs résultats grâce au Fonds social européen 2007-2013	53

C Gestion de la qualité dans le secteur public 55

Cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques

Le feed-back externe sur l'application du CAF et le label de l'utilisateur CAF	56
Le CAF et le tableau de bord prospectif (BSC)	57
Gestion de la qualité dans le secteur public : le CAF en pratique	58
Gestion de la performance dans le cadre de la gestion de la qualité totale	59

D Droit de l'UE 61

Administration et qualité de la justice

De l'e-Justice à l'e-Justice européenne	62
---	----

Espace de liberté, de sécurité et de justice

Garantir que le crime ne paie pas	63
Coopération judiciaire en matière pénale dans l'UE	64

Droit procédural de l'Union européenne

La procédure d'infraction prévue par l'article 258 du TFUE	65
Les litiges devant la Cour de justice de l'Union européenne	66
Le renvoi préjudiciel en pratique	67

Législation relative au marché intérieur

Le brevet de l'Union européenne

68

Questions réglementaires

Droit des sociétés et droit fiscal européen

69

Droit de l'environnement

70

Programmes horizontaux et spéciaux sur le droit communautaire

Tutorial : Droit européen pour les non-juristes

71

Tendances actuelles de la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE

72

E Régions et villes de l'UE

75

Gouvernance à plusieurs niveaux

Nouvelles évolutions dans le domaine des marchés publics (en Espagne)

76

Comment mettre en œuvre le droit communautaire au niveau régional et local

77

La directive sur les services

78

Les régions européennes dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques européennes après Lisbonne

79

